



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2022

UNE EXPERTISE  
ET UN SAVOIR-FAIRE  
AU BÉNÉFICE  
DE LA JEUNESSE...

**Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris**  
**Tél. : 01 42 02 24 44 - E.mail : [siege.social@anrs.asso.fr](mailto:siege.social@anrs.asso.fr) - Site : [www.anrs.asso.fr](http://www.anrs.asso.fr)**

Association Nationale de Réadaptation Sociale Reconnue d'Utilité Publique

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER .....</b>	<b>7</b>
A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2022.....	7
B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE .....	8
C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE.....	8
D / LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ANRS.....	9
<b>DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>10</b>
I - INTRODUCTION.....	10
II - FAITS MARQUANTS 2022 .....	10
A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT .....	10
B / LA POLITIQUE ASSOCIATIVE.....	11
C / LA GESTION DU PERSONNEL .....	11
D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	12
E / LA GESTION DES PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES.....	12
F / UN MANDAT DE GESTION AFIN DE PRÉPARER LA CESSIION D'UNE PARTIE DES ACTIVITES DE L'ANEF EN 2023.....	12
III - PERSPECTIVES 2023.....	13
<b>SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA) .....</b>	<b>14</b>
I - VIE DU SERVICE .....	14
A / MOUVEMENTS DU PERSONNEL .....	14
B / FORMATIONS.....	14
II - ACTIVITE 2022.....	15
A / EN NOMBRE DE JOURNÉES.....	15
B / EN NOMBRE DE JEUNES .....	15
C / LES JEUNES MAJEURS.....	16
III - POINT D'ÉVOLUTION .....	16
IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023.....	16
<b>FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....</b>	<b>18</b>
I - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE .....	18
II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS ..	
A / L'ACTIVITÉ 2022.....	19
B / LA SYNTHÈSE QUALITATIVE .....	19
C / LA SCOLARITÉ.....	20
D / LES FAITS MARQUANTS.....	20
E / UNE ÉVOLUTION DES PUBLICS ENTRAÎNANT UNE MOBILITÉ DE NOS PRATIQUES .....	21
F / LE TERRAIN INVESTI SUR DU QUOTIDIEN À TRAVERS LES DÉMARCHES PROJETS PRÔNANT L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE.....	23
G / L'ESPACE DU NUMÉRIQUE ET DE LA DÉMATÉRIALISATION DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE DANS LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL .....	24
III - PERSPECTIVES 2023.....	24

<b>SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)</b> .....	<b>25</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	25
A / EFFECTIF À FIN 2022.....	26
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	26
II - PERSPECTIVES 2023.....	28
<b>SYNERGIE</b> .....	<b>29</b>
I - INTRODUCTION.....	29
II - FAITS MARQUANTS 2022 .....	29
III - PERSPECTIVES 2023.....	33
<b>PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL</b> .....	<b>34</b>
I - PRÉSENTATION .....	34
II - FAITS MARQUANTS 2022 .....	35
III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2022 .....	36
A / L'ÉQUIPE .....	36
B / L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	36
C / L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	39
IV - PERSPECTIVES 2023.....	40
<b>PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)</b> .....	<b>41</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	41
A / L'ACTIVITÉ.....	41
B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ .....	42
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ .....	42
D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ .....	43
E / ALLER « HORS LES MURS » .....	43
F / LA VIE INSTITUTIONNELLE .....	44
II - PERSPECTIVES 2023.....	44
<b>SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)</b> .....	<b>45</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	45
A / L'ACTIVITÉ.....	45
B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ.....	45
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF.....	46
D / LES PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ .....	46
E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE .....	46
F / L'INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE...	46
II - PERSPECTIVES 2023.....	47
<b>RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER</b> .....	<b>48</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	48
A / L'ACTIVITÉ.....	48
B / LES RÉSIDENTS .....	48
C / LE TRAVAIL RÉALISÉ .....	51
D / LA VIE INSTITUTIONNELLE .....	52
II - PERSPECTIVES 2023.....	52

<b>SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)</b> .....	<b>53</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	53
A / LES MÉNAGES .....	54
B / LE RELOGEMENT .....	55
II - PERSPECTIVES 2023 .....	55
<b>ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence)</b> .....	<b>56</b>
I - FAITS MARQUANTS 2022 .....	56
A / L'ACTIVITÉ .....	56
B / LE PUBLIC ACCUEILLI EN 2022 .....	56
C / LE TRAVAIL MENÉ .....	57
II - PERSPECTIVES 2023 .....	58

## RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

### Rapport moral, d'activités et de gestion - Exercice social 2022

De nombreuses mutations ont marqué la vie de l'association en 2022 et c'est grâce à la confiance des pouvoirs publics, au soutien des financeurs et des partenaires que nous avons pu renforcer nos moyens d'action au service des populations auxquelles nous consacrons toute notre énergie.

L'association a ainsi accueilli et accompagné 2 341 jeunes franciliens âgés de 13 à 30 ans grâce à l'engagement de tous les professionnels dans un climat général de convivialité partagée, malgré les difficultés de recrutement communes à l'ensemble du secteur social et médico-social qui questionne sur son attractivité.

En juin 2022, le Ministère de l'Intérieur a validé la nouvelle version actualisée des statuts de l'Association. Au mois de novembre, le Conseil d'Administration a été partiellement renouvelé et une nouvelle Présidente a été élue après avoir exercé les fonctions de Trésorière pendant une décennie. Jean-Claude ROUÉ, Président de l'Association depuis 2014 ne souhaitait pas renouveler son mandat mais participe à la vie de l'Association en qualité de membre d'honneur. Qu'il soit remercié pour son engagement.

### GESTION SOCIALE DE L'ASSOCIATION

Afin de permettre à l'Association de fonctionner dans de bonnes conditions, les frais de Siège ont été renouvelés par nos financeurs dans le cadre du budget 2022.

Pour la bonne administration de l'Association, l'effectif des services de la Direction Générale se compose de deux Comptables, d'une Responsable RH, d'une Assistante de Direction et d'une Directrice Générale. Après avoir tenté de recruter un ou une Responsable Administratif et Financier mais sans succès, faute de candidat disposant des compétences requises, nous avons décidé de poursuivre le partenariat avec le cabinet JIVIAL à la satisfaction des collaboratrices en charge de ces questions.

Une étude sur un renforcement des services supports de la Direction Générale a été conduite tout au long de l'exercice 2022 au fur et à mesure des projets en développement menés par le Conseil d'Administration et la Directrice Générale.

Ainsi la convention de partenariat signée le 17 janvier 2022 a débouché sur un mandat de gestion entre l'ANEF PARIS et l'ANRS pour une durée déterminée à compter du 13 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans la perspective d'un transfert d'autorisation, compte tenu du contexte d'arrêt de l'activité des établissements au sein de l'ANEF PARIS. Cette orientation s'est concrétisée par la signature d'un protocole d'accord portant cession d'autorisation d'un service d'AEMO/AED mère-enfant par l'ANEF à l'ANRS.

Ce projet a nécessité une grande mobilisation de la part des services du Siège mais également de la Directrice du SEA et de son Assistante de Direction dans un contexte complexe souffrant d'un défaut d'organisation.

Au cours du dernier trimestre 2022, l'Association MARJA qui gère un CHRS dans les Hauts de Seine a sollicité notre Association pour envisager un rapprochement par la voix de son Président. Le projet suit son cours et devrait aboutir en début d'année 2024.

La dernière vague de revalorisations des salaires, dans le cadre du Ségur de la santé et du social, qui concerne donc la filière socio-éducative, fait suite à la conférence des métiers du social et du médico-social du 18 février 2022. Il reste néanmoins encore des « oubliés du Ségur » (personnels administratifs, d'encadrement...). L'Association a donc versé cette Prime Ségur aux salariés éligibles.

L'année 2022 a vu aboutir la mise en œuvre du dossier unique de l'Usager via NEMOWEB (logiciel de gestion des actions dans le cadre du suivi de l'usager) permettant la consolidation des données de manière sécurisée en conformité avec la RGPD.

Catherine THIBAUT, Directrice Générale depuis plus de 8 ans a annoncé son départ à la retraite pour mars 2023 et dès l'automne, une procédure de recrutement a été engagée. Celle-ci a abouti favorablement et je suis heureuse de pouvoir exprimer à Stéphanie Ferdoille mes vœux les plus chaleureux de succès dans ses nouvelles responsabilités.

**Mirentxu BACQUERIE**

**Présidente de l'ANRS**

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

### Rapport de Gestion - Exercice 2022

#### A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2022

L'exercice 2022 se solde par un excédent comptable de **59 907,22€** contre un excédent de **313 465,83€** en 2021.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou de déduire le résultat de l'année 2020 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2022, les financeurs ont globalement affecté à l'ANRS 138 021,65 € d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **197 928,87€**

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2022 :

Association	-39 912,83		-39 912,83
Direction Générale	-103 014,03	-34 290,00	-137 304,03
Service d'Accueil d'Urgence	144 305,65	-73 548,55	70 757,10
Service Educatif Adolescents	-59 660,01	10 260,68	-49 399,33
Service Insertion Jeunes	17 177,98		17 177,98
Permanence Accueil Ecoute Jeunes	-9 669,57		-9 669,57
CHRS L'Airial	-32 109,84	62 644,00	30 534,16
CHRS H.U.75	7 374,96		7 374,96
CHRS H.U.95	-5 554,58		-5 554,58
Foyer La Manoise	-22 016,67	147 340,00	125 323,33
Résidence Tillier	-38 511,15		-38 511,15
SELoJ	-23 209,00		-23 209,00
Espace Dynamique Insertion Emergence	34 794,92		34 794,92
Synergie	189 911,39	25 615,52	215 526,91
<b>Total</b>	<b>59 907,22</b>	<b>138 021,65</b>	<b>197 928,87</b>

Les résultats de l'ANRS restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures.

Il est important de souligner que le groupe II de charges (dépenses afférentes au personnel) a été impacté par la revalorisation de la valeur du point et par la mise en place de la Prime Ségur pour les postes concernés sans que les financeurs ne compensent systématiquement cette charge en totalité.

Concernant le SEA, l'activité est en fort décalage par rapport au prévisionnel ce qui impacte également les résultats.

Le résultat comptable 2022, comparé à 2021, se décompose comme suit :

	2022	2021
Résultat d'exploitation	17 747,00	274 293,15
Impot/Société	-554,00	-274,00
Résultat financier	-3 489,00	-5 690,48
Résultat exceptionnel	46 204,00	45 137,16
<b>Résultat</b>	<b>59 908,00</b>	<b>381 813,14</b>

Le bilan au 31 décembre 2022 est en augmentation de 372 470€ par rapport à 2021.

Principales variations des postes du bilan :

		2022	2021
<b>Postes du Bilan</b>			
<b>Actif</b>	Immobilisations nettes	1 415 697,10	1 484 180,39
	Créances	1 480 576,78	1 523 710,30
	Disponibilités	3 645 958,55	2 978 013,04
	Charges constatées d'avance	19 218,46	16 843,44
<b>Passif</b>	Fonds propres et fonds dédiés	4 169 026,80	4 146 501,30
	Provision pour risques et charges	802 262,78	755 655,54
	Emprunts à long terme	304 881,48	363 317,64
	Dettes	1 667 175,58	1 300 401,86

## B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a été ponctué par les événements suivants :

- Signature du CPOM pour l'Airial ;
- Convention partenariale puis mandat de gestion ANEF, afin de préparer la cession des activités de milieu ouvert de l'ANEF au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 29 juin 2022 : validation des nouveaux statuts de l'ANRS par le Ministère de l'Intérieur.
- Versement de la Prime Ségur pour les salariés éligibles ;
- Novembre 2022 : désignation du nouveau Conseil d'Administration. Nomination de Mme BACQUERIE en qualité de Présidente.

## C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les faits suivants sont survenus :

- 1<sup>er</sup> janvier 2023 : reprise des activités de milieu ouvert de l'ANEF et de 12 salariés ;
- Le Conseil Régional d'Ile de France met fin au financement des EDI, impliquant la fermeture du dispositif à très court terme ;
- 1<sup>er</sup> mars 2023 : arrivée de Mme Stéphanie FERDOILLE, nouvelle Directrice Générale en prévision du départ de Mme Catherine THIBAUT le 17 mars 2023 ;
- Préparation de la fusion/absorption du CHRS MARJA ;
- À la demande de la Ville de Paris, création d'une nouvelle équipe dédiée à l'AEMO petite enfance ;
- Déménagement des activités du milieu ouvert en avril 2023.

## D / LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ANRS

- Développement de l'activité du Pôle Hébergement par reprise de l'activité de l'Association MARJA 92 ;
- Renforcement du Siège dans ses fonctions-support ;
- Validation du Règlement Intérieur de l'Association.

**Jean-Christophe TETE**

**Trésorier de l'ANRS**

## DIRECTION GÉNÉRALE



18, avenue Victoria  
75001 PARIS

Dirigée par :  
Madame Catherine THIBAUT

## I - INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses principales missions de :

- Mise en œuvre de la politique associative ;
- Impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- Représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- Veille de bonne gestion des différents services et établissements ;
- Gestion des ressources humaines.

## II - FAITS MARQUANTS 2022

### A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT

L'équipe de la Direction Générale est avant tout une équipe-support pour les équipes des établissements et services de l'ANRS qui en 2022 ont accompagné plus de 2 000 jeunes franciliens âgés de 13 à 30 ans.

Ainsi, de par ses différentes missions, elle facilite et harmonise le travail des professionnels au regard des évolutions de la législation, tout en assurant une bonne gestion financière de l'association.

De la sorte, en 2022, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi le travail engagé précédemment à savoir :

- La réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales en ce qui concerne notamment la formation, les visites médicales ...;
- La poursuite de la campagne de prévention de la santé au travail, en particulier pour les salariés proches de la retraite ;
- Le suivi de la charte sur le télétravail.

Ces éléments, non exhaustifs, permettent d'apporter des réponses conformes au cadre légal et favorisent de manière opérationnelle les réponses données à l'ensemble des professionnels.

## 1 . Le renouvellement des frais de Siège

Début 2022, la Ville de Paris a renouvelé les frais de Siège de l'ANRS pour la période 2022-2026. À souligner, et afin que l'Association puisse continuer à répondre au mieux aux missions-support d'un Siège dans un contexte de croissance de l'Association ( 117,07 ETP janvier 2020 et 124,84 ETP janvier 2022) que ce financement devra être réévalué régulièrement.

## 2 . Le renouvellement des instances représentatives du personnel

En 2021, de nouvelles élections partielles ont été organisées, en raison de la démission du précédent élu (cette démission était liée à une promotion professionnelle rendant incompatible la poursuite de son mandat).

Au cours du dernier semestre 2022 et arrivant au terme des quatre années de mandat, un nouveau protocole pré-électoral a été signé permettant de programmer le renouvellement total du CSE en février 2023.

## B / LA POLITIQUE ASSOCIATIVE

Le 23 novembre 2021, une Assemblée Générale Extraordinaire a validé à l'unanimité de nouveaux statuts pour l'ANRS afin de moderniser la gouvernance de l'association.

Après plusieurs mois d'étude, le Ministère de l'Intérieur a rendu un avis favorable au projet suite à l'homologation par le Conseil d'État.

Le 29 juin 2022, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur.

Conformément à ces statuts, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 17 novembre 2022 afin de réélire un nouveau Conseil d'Administration.

Madame Mirenxtu Bacquerie a été élue à l'unanimité Présidente de l'ANRS.

## C / LA GESTION DU PERSONNEL

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Cet axe de travail a été particulièrement sensible en 2022 en raison des difficultés de recrutement, pour tous les postes : éducatifs, encadrement et administratifs.

Malgré la Prime Ségur, pour certaines catégories professionnelles, les questions d'attractivité du secteur sont un véritable défi pour les années à venir.

À souligner que 30% des professionnels de l'Association n'ont pas pu être éligibles à la Prime Ségur, et que pour ces salariés, tels que les secrétaires qui font de l'accueil du public, cette situation a été vécue, à juste titre, comme une véritable iniquité.

2022 se traduit également par la publication du troisième calcul de l'index de l'égalité professionnelle à 93/100 (identique à 2021), index qui est publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

Sur le Plan du Développement des Compétences professionnelles (PDC), l'ANRS a maintenu un effort de formation puisqu'au 31 décembre 2022, 68 participants ont suivi une action de formation.

## D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur et mise en concurrence sont de mise systématique afin d'optimiser nos moyens et de participer à l'effort économique général.

## E / LA GESTION DES PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES

Depuis plusieurs années, lors des conseils de direction, il a été relevé la nécessité de pouvoir recueillir des données quantitatives plus fines sur le public accueilli afin de mieux analyser les besoins des usagers et d'adopter de nouvelles pratiques qui pourraient en découler.

Un cahier des charges a été élaboré et la mise en concurrence de certains prestataires a été effectuée.

En 2022, l'ANRS a donc procédé à la mise en place effective du dossier unique de l'utilisateur proposé par NemoWeb. Cet unique logiciel au sein de l'ANRS permettra dans les années à venir de consolider des données de manière sécurisée et ceux en conformité avec la RGPD.

En 2022, les 3 groupes de travail transversaux ont poursuivi leur réflexion :

- Le comité de suivi sur la bientraitance institutionnelle ;
- La prise en charge des jeunes victimes de prostitution ;
- Les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le comité de suivi a remis un rapport en 2022. Il s'est appuyé sur l'actualité juridique, les précédentes préconisations et les questionnaires remis aux jeunes.

Les conclusions sont rassurantes. L'accueil reste le point fort de l'association.

Les échanges inter équipes et tous métiers confondus permettent de se décaler des problématiques singulières et de théoriser certains points. Ces échanges contribuent également à une meilleure connaissance des dispositifs et favorise un climat associatif réflexif.

## F / UN MANDAT DE GESTION AFIN DE PRÉPARER LA CESSION D'UNE PARTIE DES ACTIVITÉS DE L'ANEF EN 2023

Après une convention de partenariat signée le 17 janvier 2022, un mandat de gestion entre l'ANEF PARIS et l'ANRS a été conclu pour une durée déterminée à compter du 13 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 dans la perspective d'une cession d'autorisation dans un contexte de cessation de l'activité de milieu ouvert au sein de l'ANEF PARIS.

La cession des 110 mesures éducatives et la reprise des 12 salariés sont désormais effectifs depuis 1er janvier 2023.

À noter que pour préparer cette cession, tous les services-support, ainsi que la directrice et la secrétaire de direction du SEA, ont été fortement mobilisés dans un contexte complexe et avec, depuis des années, une totale absence de rigueur de gestion et d'organisation à l'ANEF.

### III - PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera à la fois une année de changements mais également de continuité au niveau des valeurs associatives et des compétences professionnelles développées.

#### ➤ *Changements*

- De par la nouvelle gouvernance de l'ANRS .
- De par l'arrivée d'une nouvelle directrice générale remplaçante de la directrice générale en poste faisant valoir ses droits à la retraite.

#### ➤ *Continuité*

- De l'Essor de l'Association : par une veille relative aux appels à projet et/ou regroupements associatifs - l'intégration des 12 anciens salariés de l'ANEF en est l'exemple à compter du 1er janvier 2023 ;
- De la Conformité législative des établissements et services : par la réécriture de tous les projets d'établissements et services pour la période 2023-2027.
- De la Gestion du personnel : une attention particulière sera portée au recrutement et l'intégration de tous les salariés afin qu'ils puissent se projeter dans une association bientraitante, porteuse de sens et accompagnant le développement de compétences, dans un contexte de pénurie.

Ces axes de travail, portés par la nouvelle Gouvernance, nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune, et bénéfique aux usagers.

**Catherine THIBault**

**Directrice Générale de l'ANRS**

# Protection de l'enfance

## SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA)



9, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Dirigé par :  
Madame Valérie CATTIN

## I - VIE DU SERVICE

### A / MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Il y a eu deux départs d'éducatrices spécialisées en 2022 qui ont pu être rapidement remplacées. Le service est par ailleurs investi dans l'accueil de stagiaires ; une première stagiaire a été accueillie pour un stage long sur la période de mai 2021 à l'été 2022 puis une nouvelle stagiaire est arrivée en novembre 2022 pour une période de 8 mois.

### B / FORMATIONS

Dans le cadre de sa politique de formation et au regard de l'évolution de la législation, l'ANRS met l'accent sur le développement de formations collectives (regroupant des professionnels de tous les services et établissements).

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (PDC), des professionnels de l'équipe ont pu bénéficier de formations sur les thèmes suivants :

- Les entretiens en protection de l'enfance ;
- Les écrits professionnels en protection de l'enfance.

Les professionnels ont également participé à des colloques et journées d'étude (CNAEMO, Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, conférences DASES-OPPE en distanciel...) sur des sujets tels que la prostitution des mineurs, la psychopathologie des adolescents, etc.

## II - ACTIVITE 2022

### A / EN NOMBRE DE JOURNÉES

Activité	2020		2021		2022	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
<b>RENFORCÉ AEMO-AED</b>	21 850	35 527	25 500	36 919	<b>25 550</b>	<b>38 314</b>
<b>SOUTENU AEMO-AED</b>	37 915	30 364	34 265	25 667	<b>34 310</b>	<b>26 295</b>
<b>TOTAL</b>	59 765	65 891	59 765	62 586	<b>59 860</b>	<b>64 609</b>

L'activité réalisée est légèrement supérieure à 2021 (+2 023 journées) et supérieure au prévisionnel (+4 749 journées) comme depuis ces dernières années.

Le **taux d'activité** du service est de 107,93%. Il est de 149,96% en Renforcé et 76,64% en Soutenu. Comme les années précédentes, le surcroît d'activité concerne le Renforcé (+12 764 journées).

Les mesures ordonnées dans le cadre judiciaire représentent 39 499 journées soit 61,14% de l'activité (63,92% en 2021).

Les mesures d'AED représentent 25 110 journées soit 38,86 % de l'activité (36,07 % en 2021).

Les décisions judiciaires s'imposant à notre service, nous avons été amenés à différer les demandes des secteurs pour les AED.

### B / EN NOMBRE DE JEUNES

<b>Mineurs</b>		<b>Majeurs</b>	<b>TOTAL : 140</b>
AEMO S : 81	AED S : 40	AED S : 19	
<b>Mineurs</b>		<b>Majeurs</b>	<b>TOTAL : 199</b>
AEMO R : 133	AED R : 17	AED R : 49	

En 2022, le SEA a suivi **339 jeunes, 192 filles** (soit 56,64%) **et 147 garçons** (soit 43,36%).

Cela représente 20 mesures en plus qu'en 2021. Ce sont toutes des mesures renforcées. Sur la totalité des 339 jeunes suivis, on recense **272 mineurs (80,24%)** et **67 majeurs (19,76%)**. La proportion est pratiquement identique à 2021.

En Soutenu, les données des mesures Mineurs sont légèrement inférieures à 2021 avec un total de 140 (146 en 2021).

En Renforcé, les données sont supérieures à 2021 (173) soit 26 mesures de plus.

Nous notons également une augmentation significative des mesures jeunes majeurs (+9).

En Renforcé comme en Soutenu, le nombre de sorties est inférieur au nombre d'entrées.

## C / LES JEUNES MAJEURS

En 2022, le SEA a suivi 68 jeunes majeurs (59 en 2021), soit un peu plus de 20% de l'ensemble des jeunes du service.

Le nombre de nouvelles mesures concernant ces jeunes est de 31 (21 en 2021).

Comme les années précédentes, les majeurs ont été principalement admis à leur majorité (25), dans la poursuite du travail engagé dans le cadre d'une « mesure Mineur ». 6 jeunes ont été accueillis à 19 et 20 ans, à la demande du Service Éducatif Jeunes Majeurs.

Pour les 47% des jeunes qui vont jusqu'à l'issue de leur mesure d'aide éducative jeune majeur, la grande majorité connaît une évolution favorable à la sortie du dispositif de Protection de l'Enfance mais certains sont encore en grande fragilité.

## III - POINT D'ÉVOLUTION

Nous relevons cette année deux éléments qui se distinguent des deux dernières années :

- Un des faits marquants est le rajeunissement de l'âge des jeunes à l'admission. En 2021, il y avait une majorité de jeunes de 16 ans au moment de la prise en charge par le service. En 2022, l'âge d'entrée au service est majoritairement de 15 ans (35 en 2021 / 45 en 2022) et nous observons une forte hausse des jeunes de 14 ans (25 en 2021 / 32 en 2022). Les problématiques lourdes de mises en danger sont identifiées désormais chez des adolescents de plus en plus jeunes.

- Une diminution du nombre de jeunes déscolarisés. Les jeunes déscolarisés représentent près de 17% des jeunes suivis. Ce chiffre est en diminution (25% en 2021). Nous pouvons supposer que les effets de la rupture scolaire liés à la crise sanitaire du Covid-19 et aux confinements tendent à s'estomper ; les adolescents ont davantage repris une dynamique scolaire ou de formation.

## IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023

L'année 2022 a été une année dense en activité puisqu'à nouveau le service a généré une suractivité importante tout particulièrement en mesures éducatives renforcées.

Cette augmentation des mesures renforcées est récurrente depuis plusieurs années et avec des problématiques nouvelles qui obligent l'équipe éducative à une mise en veille régulière. Le service a été mandaté cette année pour plusieurs adolescents pour lesquels la question du genre était central dans l'accompagnement. Des formations sur la transidentité sont prévues en 2023 pour être plus outillé sur la thématique.

Le rajeunissement du public a également modifié les pratiques des accompagnements éducatifs puisque l'équipe a fait face à un public moins autonome en début de mesure et avec la nécessité d'un travail avec les parents plus soutenu.

Les actions collectives ont été aussi nombreuses qu'en 2021, se révélant comme un levier éducatif très important. Près de 100 jeunes ont participé cette année aux activités/ateliers proposés.

L'année 2022 est également marquée par la fin d'une étape pour le SEA dans sa configuration actuelle en se préparant à une réorganisation importante du fait du transfert de l'activité de milieu ouvert de l'Association ANEF vers l'ANRS.

Aussi dès le mois de septembre 2022, la mise en place de groupes thématiques ont permis aux professionnels de ces deux équipes de se rencontrer et de travailler ensemble dans la perspective de 2023.

Les perspectives 2023 vont être riches avec un emménagement dans de nouveaux locaux au centre de Paris, la création d'un Pôle Milieu Ouvert constitué de deux équipes pour les mesures éducatives dédiées aux adolescents et jeunes majeurs (SEA) et la création d'une équipe dédiée à la petite enfance (SEPE).

# Protection de l'enfance

## FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy  
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :  
Monsieur El Bekkay LATRACH

## I - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

### ➤ *Présentation de la structure*

Le Foyer Éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour l'exercice de ses missions.

### ➤ *Plusieurs modalités d'accueil*

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative.
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants, mais malgré tout situés dans le même pavillon que l'Internat ; ce dispositif permet aux jeunes de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant très proches de l'équipe éducative.
- Un appartement de type F3 recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). Dans ce cadre, la confrontation à la solitude est autant présente. L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative).
- Un hébergement totalement individualisé dans un studio (21 places). Là encore, l'accompagnement éducatif doit favoriser l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

## II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS

### A / L'ACTIVITÉ 2022

Le Foyer Éducatif La Manoise réalise 12 060 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 700 journées, soit un excédent de 360 jours. L'accueil des jeunes du Val-d'Oise représente 89% de cette activité. À noter que les jeunes accueillis sur l'Internat sont originaires exclusivement du Val-d'Oise.

Une activité soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 97,42% pour l'Internat et de 92,83% sur la semi-autonomie.

L'établissement a reçu 129 demandes d'admission sur l'année 2022, ce chiffre reste stable par rapport à l'année 2021.

### B / LA SYNTHÈSE QUALITATIVE

En 2022, l'institution a accompagné 54 jeunes, dont 34 jeunes présents au 31 décembre 2022 et 17 admissions externes. À noter également le fait que 4 jeunes sont passés de l'Internat vers dispositif de semi-autonomie.

La durée moyenne de séjour calculée en mois est de 20,40 mois soit une augmentation de 5,73 mois par rapport à l'année 2021.

#### ► *Les sorties*

20 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année 2022 et 4 jeunes ont été réorientés en interne, soit 24 mouvements. Les sorties se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 1 en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) sur des places conventionnées : ce travail s'est réalisé en lien avec l'ASE à leur majorité dans le cadre de leur Contrat Jeune Majeur.
- 6 retours en famille : pour 3 jeunes, le retour s'est fait après la fin de leur Contrat Jeune Majeur ; pour 3 mineurs, le retour s'est fait à la suite d'une décision du Juge des Enfants avec la continuité d'une mesure éducative d'AEMO.
- 3 Dispositifs spécifique MNA : en lien avec les référents ASE, 3 jeunes ont intégré les dispositifs spécifiques MNA.
- 4 orientations vers d'autres établissements du Val-d'Oise : pour 2 jeunes mineurs, il s'agissait d'une réorientation à l'initiative de l'établissement en lien avec les référents ASE au motif d'une absence de sens à la poursuite de l'accompagnement par La Manoise.
- 2 orientations adaptées d'hébergement pour adulte en situation d'errance (CHRS, 115). Ces 2 jeunes majeurs avaient un profil fragile et complexe avec un suivi en psychiatrie.
- 4 en logement de droit commun : 2 jeunes en colocation et 2 en studio individuel.

## C / LA SCOLARITÉ

En juin 2022, sur 12 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale :

8 jeunes ont obtenu leur diplôme :

- 5 Baccalauréats
- 3 Brevets Des Collèges

Cependant, 4 autres n'ont pas obtenu de diplôme :

- 1 Certificat d'Aptitude Professionnelle
- 1 Baccalauréat
- 1 DEAU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)
- 1 BEJEPS (multisports)

## D / LES FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été marquée par une adaptabilité de l'institution dans la prise en charge des jeunes accueillis sur La Manoise. Ainsi, en lien avec l'évolution du public et de ses problématiques, les professionnels ont renforcé leur travail de manière plus personnalisée afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leur projet.

### 1 . Le travail avec les familles

16 mineurs du dispositif de semi-autonomie et 15 mineurs sur l'Internat bénéficieront de calendrier de visites, de sorties ou d'hébergement en famille.

Par conséquent, les liens établis avec l'ASE sont plus étroits (visites médiatisées, sorties, hébergements) afin d'assurer le suivi des calendriers ou sur les retours que peuvent nous faire les adolescents sur ces temps.

Que ce soit sur l'Internat ou le dispositif de semi-autonomie, nous percevons régulièrement que les éléments transmis par les jeunes sont riches en informations : déroulement, présence de membres de la famille, échanges...

Un travail de réflexion est constamment effectué afin de pouvoir garantir la protection tant sur la parole et l'écoute du jeune, mais aussi de son projet personnel et/ou scolaire.

### 2 . L'accompagnement à la rescolarisation

Le parcours scolaire et/ou professionnel reste un fil conducteur de l'accompagnement de tous les jeunes accueillis à La Manoise. Cependant, la complexité des situations de par leur fragilité et/ou leur mise en danger met à mal leur projet et leur avenir (climat familial défavorable, mise en danger, problématiques autour des apprentissages, difficultés dans leur « autonomie », filière qui ne leur plaisait pas, absentéisme, rupture scolaire...). Les professionnels maintiennent au quotidien le désir chez le jeune d'être dans une dynamique quant à s'inscrire sur sa scolarité, en formation ou en emploi. Bien que des temps de soutien scolaire autant à l'internat que sur la semi-autonomie soient organisés, les équipes éducatives sollicitent régulièrement des aides de partenaires extérieurs (association de soutien scolaire, CIO, mission locale...).

Pour 6 jeunes de La Manoise, une déscolarisation était effective. La dynamique impulsée par les professionnels autour de la scolarité et de la voie professionnelle a été un des facteurs clés pour qu'ils puissent se saisir de notre accompagnement afin de rebondir et progresser. Pour exemple, les temps scolaires institués les mardis et jeudis soir sur l'Internat imposent un rythme dans la semaine. Sur la semi-autonomie, c'est de façon individuelle et autonome que le jeune porte la responsabilité du travail scolaire à fournir, cependant une disponibilité de soutien scolaire est possible lorsque le jeune la sollicite.

### **3 . L'apprentissage, un levier d'insertion**

La durée des prises en charge pour un enfant confié à l'ASE est variable. Dès ses 18 ans, celles-ci peuvent s'arrêter, imposant par conséquent le fait de s'assumer seul par la suite.

C'est pourquoi, si le projet du jeune s'y prête, nous favorisons l'inscription sur de l'apprentissage avec la recherche d'une école (CFA, écoles privées...) et d'un employeur. Ce cursus en alternance donne donc la possibilité de se former tout en exerçant un métier sur le terrain et en bénéficiant d'un salaire. Généralement obtenu en 2 ans, le diplôme permet alors de se lancer rapidement dans la vie active et d'obtenir un emploi par la suite.

### **4 . Des jeunes en grande fragilité psychologique**

La fragilité des profils accueillis a amené les équipes de La Manoise à se réajuster et à réfléchir à des axes de travail afin de garantir une prise en charge adaptée. C'est pourquoi le travail de plus en plus étroit avec le secteur médical et/ou des professionnels du secteur de l'insertion a été réalisé de manière plus régulière.

Afin de garantir un « équilibre psychique », certain de ces jeunes bénéficient soit d'un traitement (anxiolytique, antidépresseur, neuroleptique, antipsychotique), soit ont un suivi sur le plan psychologique (pédopsychiatre, psychiatre, psychologue en libéral, CMP, CSAPA...).

Sur l'année 2022, au vu du contexte des jeunes accueillis mais aussi de la difficulté du secteur médical, et notamment la psychiatrie (manque de professionnels, manque de place, sectorisation, âge...), ces jeunes se retrouvent sans ressource pour bénéficier d'une prise en charge adaptée. En effet, nous renforçons nos démarches et sollicitations auprès de nombreux professionnels inscrivant notamment le public concerné sur liste d'attente des CMP (2 ans) selon sectorisation.

Dans un autre registre, nous faisons parfois appel au réseau pour faire intervenir un tiers dans une situation dite « bloquée ». Pour exemple, une augmentation de demande de prise en charge financière particulière a été réalisée à la demande de l'ASE afin de faire bénéficier aux jeunes d'alternative thérapeutique comme de la psycho-boîte pour une jeune fille emprunte de comportements violents (physique et verbal).

## **E / UNE ÉVOLUTION DES PUBLICS ENTRAÎNANT UNE MOBILITÉ DE NOS PRATIQUES**

### **1 . Les enjeux du numérique**

Les écrans, sous toutes leurs formes, sont devenus un support dans le quotidien des adolescents. À travers eux, ils ont accès à un monde virtuel sans limites, leur permettant de s'évader et de

couper avec une réalité parfois difficile. Un usage excessif peut empiéter sur des apprentissages essentiels à leur développement physique, psychique ou social.

De la même manière, les écrans représentent un danger et une mise en danger dans laquelle plusieurs jeunes, notamment de jeunes filles, se font happer. La plupart des situations font état d'une mauvaise utilisation de ces supports, avec par exemple la recherche de rencontres et de relations. Le visionnage d'images violentes, perturbantes et inadaptées en raison d'un accès trop facilité à des sites interdits.

C'est pourquoi, depuis plus de deux ans maintenant, La Manoise reste vigilante à l'utilisation des smartphones et notamment à la question des réseaux sociaux. À l'internat est mis en place la récupération de l'ensemble des supports numériques (téléphones, ordinateurs, tablettes) à tous les jeunes, et ce au moment du coucher, lorsqu'il y a école le lendemain. Parfois, et au cas par cas, leur utilisation en journée est restreinte à un but précis : travail scolaire, tranches horaires définies... Il en va de même pour l'utilisation de la télévision. Son accès ainsi que son contenu sont de plus en plus encadrés par l'équipe, que ce soit pour le partage des programmes, le contenu des visionnages (téléralités) ou à son utilisation.

Sur le dispositif de semi-autonomie, la contrainte de l'âge et de la responsabilité est une donnée à prendre en compte concernant ce sujet. C'est pourquoi un regard plus attentif sur les studios regroupés notamment en soirée et la nuit par les veilleurs est privilégié.

## **2 . L'arrivée des problématiques autour du genre homme/femme**

La Manoise a pu voir apparaître des profils d'adolescents traversés par la question du genre, ceci tant sur l'étude des dossiers d'admission que sur 3 situations accueillies. Au-delà de valeurs d'inclusion et de tolérance prônées par l'institution, il s'agit pour les équipes de problématiques spécifiques et nouvelles, pour lesquelles nous sommes donc encore novices, invitant réflexion et travail.

Dans un souci de protection de ce public en pleine construction identitaire, des limites ont dû être posées. Cela a demandé de nombreux ajustements afin que notre accompagnement ne dénigre et ne renie pas l'identité de la personne, mais l'aide à pouvoir s'affirmer dans une certaine mesure.

Sur du collectif, ces cas particuliers interrogent et viennent bousculer les représentations des autres adolescents. Sur un plan éducatif, cela nous permet de discuter, d'échanger et de valoriser ces différences. La confrontation des points de vue entre eux est un support au partage, à l'écoute, mais surtout au respect et à la compréhension d'autrui.

## **3 . Des situations complexes amenant à des fins de prise en charge**

L'Internat éducatif a pu vivre 2 réorientations temporaires et 1 définitive au cours de l'année 2022. Ces décisions ont été apportées comme des actions éducatives face à des comportements inadaptés : mise en danger, violence et un phénomène de contagion sur la dynamique du collectif.

Malheureusement, les conduites à risques et les particularités sont ancrées chez certains, et ceci bien avant la prise en charge dans notre établissement.

Hélas, la conversion des habitudes est ici involontaire et non désirée chez l'adolescent en question, dans le sens où il ne sera pas décidé de s'inscrire et vivre l'expérience de se défaire de ses habitudes. Malgré une réadaptation au sein de La Manoise qui aura perduré quatre mois, le « désordre » de la situation imposera à ce qu'une décision et un accompagnement sur une réorientation définitive soient prise, ceci en lien avec l'ASE.

## F / LE TERRAIN INVESTI SUR DU QUOTIDIEN À TRAVERS LES DÉMARCHES PROJETS PRÔNANT L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

### 1 . L'internat hors les murs

Dans le but de décentrer les jeunes de leur vie institutionnelle, l'invitation à l'extérieur est un support indispensable. Cela permet à l'équipe d'observer leurs comportements, de les intégrer à la vie locale, les confronter aux us et coutumes d'un adulte en devenir.

### 2 . Projet collectif semi-autonomie pérenne

Depuis novembre 2021, le projet « Par...Ciné-débat » reste une activité collective importante sur le dispositif de semi-autonomie. Cette activité a lieu le premier et troisième lundi de chaque mois autour du visionnage d'un film abordant un thème spécifique et se poursuit avec un groupe de parole.

Cet espace animé par la psychologue et une éducatrice permet aux jeunes d'être dans une autre relation avec les professionnels, de « combler » la solitude du studio et d'échanger notamment avec ses pairs sur des sujets parfois d'actualité, parfois qu'ils n'ont pas l'habitude d'évoquer.

### 3 . Séjours et sorties lors des vacances scolaires

Chaque jeune a la possibilité de s'inscrire sur un séjour à raison d'une semaine en avril/mai et de trois semaines en août, ce qui correspond à la fermeture de l'établissement. Cette projection se réfléchit en amont avec le jeune, pour recueillir son souhait d'activités. Pour certains, cette coupure peut aussi se vivre au sein de leur famille quand c'est possible, qu'ils le souhaitent et qu'un accord soit présenté par l'ASE et le juge. À noter que nous avons été contraints de rapatrier 3 jeunes suite à une exclusion de leur colonie de vacances.

Sur le dispositif de semi-autonomie, les vacances scolaires sont l'occasion de réaliser des sorties collectives lorsque cela le permet.

### 4 . Activités extra-scolaires

À chaque rentrée scolaire, nous proposons aux jeunes la possibilité de réaliser une activité extra-scolaire. Aussi, une jeune fille s'est inscrite sur du bénévolat au sein d'un centre équestre. Concernant les jeunes du dispositif de semi-autonomie, ceux qui souhaitent pratiquer un sport en club, le font avec le budget qui leur est alloué. En effet, le concept de l'autonomisation des jeunes

ainsi que l'apport de moyens financiers plus conséquent amène un principe d'engagement qui vient les responsabiliser dans leurs démarches.

## G / L'ESPACE DU NUMÉRIQUE ET DE LA DÉMATÉRIALISATION DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE DANS LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

### 1 . **Prise en main de NemoWeb et mise en place effective de la numérisation du dossier unique de l'utilisateur**

Au mois de juillet, l'ensemble de l'équipe a pu bénéficier d'une journée de formation concernant le Logiciel NemoWeb, outil de transmission venant remplacer nos supports papier (cahiers et dossiers des usagers), en accord avec la loi sur le Règlement Général de la Protection des Données.

La Manoise et l'ensemble des établissements de l'Association ont donc uniformisé et optimisé leurs pratiques sur leurs services respectifs.

### 2 . **GPDA Gestion des places**

« GPDA » est un outil de gestion des places vacantes dans les établissements et services médico-sociaux du secteur de la Protection de l'Enfance. Il est un support de numérisation partagé, mis en place par le Département 95, permettant de déposer et centraliser les demandes d'admission des différentes équipes ASE. La Manoise a pu être parmi les structures dont les cadres ont bénéficié de la formation départementale courant décembre 2022 avec la mise en place de l'outil sur le début de l'année 2023.

## III - PERSPECTIVES 2023

### ➤ **Actualisation des règlements de fonctionnement**

Après l'écriture du projet d'établissement, il sera question en 2023 de pouvoir continuer à repenser, adapter le règlement au sein de chaque dispositif. Nouvel espace de réflexion et de prise de recul sur l'accompagnement proposé par La Manoise, ce travail sera un temps fort de cette nouvelle année afin de finaliser un nouveau Livret d'Accueil.

### ➤ **Favoriser les formations en adéquation avec les besoins**

Nous essayons chaque année d'adapter nos équipes par le biais de la formation aux nouvelles problématiques que rencontre le public accueilli ; plusieurs formations collectives seront programmées sur l'année 2023 : Approche de la transidentité ; Connaitre, comprendre et gérer les conduites addictives ; Prévention et gestion de l'agressivité des usagers.

# Protection de l'enfance

## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault  
75014 PARIS

Dirigé par :  
Monsieur Hervé COPITET

## I - FAITS MARQUANTS 2022

En 2022, le SAU 75 a continué à accueillir dans le cadre d'un placement éducatif des adolescents, afin de préparer avec eux un projet de vie, en accord avec les services de l'ASE.

L'évolution des profils des mineurs accueillis constatée depuis plusieurs années a continué en 2022. À cela est venu s'ajouter la nouvelle problématique liée au genre. C'est ainsi que nous constatons, notamment pour les Mineurs Non Accompagnés, une très nette évolution quantitative de jeunes en proie avec des troubles psychiatriques majeurs nécessitant une prise médicamenteuse quotidienne, mais aussi des hospitalisations temporaires durant la prise en charge. Durant l'année, un nouveau profil d'adolescents nous a été adressé où la question du genre est centrale. Ainsi, quatre jeunes filles se revendiquant « garçon » ont été admises. Si pour trois d'entre elles l'accueil sur l'étage des filles a été accepté, pour une autre, la revendication n'a jamais cessé. Cette nouvelle problématique va nécessiter dans les années à venir des temps de formation pour les équipes éducatives peu ou pas du tout préparées à l'accompagnement de ces profils.

En parallèle, la collaboration avec la Mission Parisienne d'Information permettant aux adolescents d'être informés de leur droit en tant qu'utilisateur du dispositif de Protection de l'Enfance parisien a été active tout au long de l'année. Ainsi, à trois reprises, les intervenants de Mission Parisienne se sont rendus sur le site Henri Regnault pour rencontrer une dizaine d'adolescents des deux sites. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour le SAU 75 d'être ouvert à toutes les formes de contrôles et/ou d'évaluation du travail engagé pour les jeunes accueillis.

Afin de positionner l'établissement dans le cadre réglementaire de la RGPD (Réglementation Générale de la Protection des Données), le SAU 75 s'est engagé dans la dématérialisation des dossiers. Ainsi, depuis juin 2022, avec le support de la plateforme « full-web » NemoWeb, l'ensemble des dossiers des usagers est dématérialisé. De même, toutes les transmissions écrites transmises antérieurement à travers un cahier sont maintenant dématérialisées. L'ensemble du personnel présent a été formé sur une ou deux journées au cours de ce même mois de juin. Le « tuilage » entre les deux modes de fonctionnement aura duré un peu moins de six mois. En fin d'année 2022, plus aucun dossier papier n'est présent. Seuls ont été conservés quelques documents essentiels (jugement, prise en charge administrative, CMU) indispensables lors d'un départ à l'hôpital.

En prévision de la prochaine évaluation de l'établissement, le Projet de Service datant de l'année 2018 a été revu et mis à jour. Quatre membres de l'équipe éducative ont participé à trois séances de travail en présence des deux chefs de service. En fin d'année, le projet 2023-2027 accompagné de son plan d'action était réécrit.

Enfin, notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ayant été accepté par le financeur, nous avons, en 2022 procédé au changement de l'ensemble du mobilier des chambres du site Didot. Cet investissement était indispensable et permet l'amélioration de la qualité d'accueil matériel des mineurs qui nous sont confiés.

## A / EFFECTIF À FIN 2022

Au 31 décembre 2022, 76 jeunes ont été accueillis au cours de l'année civile dans les services de Didot et Henri Regnault. À cela, s'ajoutent 21 mineurs déjà pris en charge en 2021 et présents en 2022. Au total, ce sont 97 mineurs qui ont été présents au SAU 75 durant l'année.

Nous notons une légère modification dans la répartition du mode d'hébergement avec un rapprochement des chiffres entre hébergement sur le collectif et ceux réalisés en famille relais.

La moitié des adolescents accueillis (49%) a séjourné en Internat tandis qu'un tiers a vécu dès la fin de journée dans les familles relais. 43% des jeunes ont été hébergés en famille relais. 4% des mineurs ont bénéficié d'un hébergement multiple rendu nécessaire pour maintenir la continuité de la prise en charge. Cette souplesse est essentielle dans les situations dites « complexes » où le mineur ne peut pas s'inscrire durablement dans un même type d'hébergement.

## B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1 . Nombre de jeunes suivis sur trois ans

Sur les trois dernières années, l'évolution de la durée des séjours est peu fluctuante en se situant entre 95 et 110 jours. Malgré les difficultés structurelles rencontrées dans l'orientation des jeunes avec des délais de procédures d'admission très longs (plusieurs semaines), la durée des séjours est contenue dans un temps.

### 2 . Activité réalisée

Le nombre de jeunes accueillis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 est en baisse par rapport à 2021. 76 jeunes ont été accueillis sur l'année civile. La grande difficulté à trouver des orientations pérennes dans un laps de temps satisfaisant est de plus en plus difficile.

### 3 . Durée des parcours

Sur les trois dernières années, l'évolution de la durée des séjours est peu fluctuante en se situant entre 95 et 110 jours. Malgré les difficultés structurelles rencontrées dans l'orientation des jeunes avec des délais de procédures d'admission très longs (plusieurs semaines), la durée des séjours est contenue dans un temps.

La durée moyenne des parcours des jeunes au SAU 75 en 2022 a été de 110 jours contre 94 jours en 2021. L'allongement de la durée de prise en charge s'explique en grande partie en raison des difficultés rencontrées dans l'orientation des jeunes une fois l'évaluation réalisée. Le manque

de place, la longueur des procédures d'admission sont deux éléments déterminants expliquant l'allongement de la durée des séjours.

À noter que le SAU 75 réalise ses évaluations sous 30 à 45 jours en moyenne et que le laps de temps entre l'envoi du rapport pour l'orientation d'un jeune et le départ effectif se situe entre 30 et 60 jours. 66% des séjours ont une durée située entre 1 et 4 mois.

#### 4 . Origine et type des mesures

En 2022, 100% des accueils ont été réalisés à partir des demandes de la Ville de Paris. L'objectif fixé est atteint. Cela montre la très bonne implantation du SAU 75 au sein du territoire parisien. Le service est bien repéré, son fonctionnement bien connu des secteurs ASE. Des habitudes de travail sont présentes, facilitant les admissions en urgence.

Concernant le cadre juridique des mesures de placement, 89% étaient des ordonnances de placement provisoire ou jugements, 7% d'accueil provisoire et 2% des placements dans le cadre de l'article L. 223-2-2 du CASF. Le placement dans un cadre judiciaire reste la référence. Rien de plus normal pour un service d'accueil d'urgence.

Avec 74% d'admissions réalisées dans le cadre d'un primo placement, le SAU 75 participe activement à la politique parisienne de Protection de l'Enfance visant à repérer et protéger les mineurs jusque-là inconnus du dispositif. Le primo placement reste majoritaire malgré une érosion continue depuis une dizaine d'années. Nous notons pour l'année 2022 une augmentation de 17% des admissions dans le cadre d'un primo placement.

Si 74% des mineurs admis sont inconnus de la Protection de l'Enfance parisienne, cela signifie que 26% des jeunes présents en 2022 avaient déjà un ou plusieurs lieux de placement. Le travail à réaliser n'est alors plus le même, au même titre que la demande du secteur ASE sollicitant l'admission.

#### 5 . Âge et genre des mineurs

La répartition des âges a été quasi identique en 2022. La majorité des admissions (84%) l'a été auprès de jeunes âgés entre 15 et 17 ans. Nous observons une continuité depuis plusieurs années dans l'accueil d'adolescents âgés de 15 à 17 ans. Notons qu'avec 28% de mineurs âgés de plus de 17 ans, nous notons une légère baisse de cette tranche d'âge en 2022 (35%). La répartition des genres est restée identique en 2022 avec 41% de filles accueillies et 59% de garçons.

#### 6 . Scolarité et formation

Avec 37% de jeunes non scolarisés au moment de l'admission (en hausse de 6% par rapport à 2021) et 8% soit déscolarisés soit pris en charge dans le cadre d'une scolarité alternative au moment de l'admission, les équipes éducatives doivent parfois faire face à des défis très difficiles à relever. Manque de places, longueur des procédures, sont deux exemples permettant de comprendre qu'il n'est parfois pas possible d'obtenir une scolarisation au cours de la prise en charge de trois à quatre mois.

Afin de faire face à ces difficultés, et dans l'attente d'une scolarisation ou d'une re- scolarisation, le SAU 75 a engagé un partenariat avec le service de l'Association AVVEJ-LA PASSERELLE accueillant les jeunes déscolarisés ou en grandes difficultés sur ce sujet. Ce partenariat permet à de nombreux adolescents de bénéficier d'une reprise d'une scolarité conjointement à l'élaboration d'un projet nouveau projet d'orientation scolaire.

## 7 . Types d'orientation

L'orientation constitue la dernière étape de la prise en charge d'un mineur au SAU 75. Elle est une étape fondamentale dans l'accompagnement et les deux équipes déploient leur très bonne connaissance du paysage parisien de Protection de l'Enfance afin de répondre au mieux au projet du mineur.

En 2022, 19% des mineurs (26% en 2021) ont été orientés vers un service de semi-autonomie, 22% vers une MECS ou un centre maternel, 2% vers des services d'accueil familial et 8% sont retournés en famille. On notera une confirmation : la quasi disparition (6%) des orientations vers les Centres Éducatifs et de Formation Professionnelle. Cette tendance initiée il y a quelques années se confirme encore en 2021. La forte augmentation des orientations vers des services de semi-autonomie est en corrélation directe avec l'augmentation des admissions de jeunes âgés de 17 ans et plus. À cet âge-là, le travail sur l'autonomie est un axe essentiel de la prise en charge.

## 8 . Travail éducatif

La relation éducative est au centre du travail des équipes éducatives et au service de la triple mission du SAU 75. Sans elle, pas de travail possible. Le travail éducatif au sein du SAU 75 est au service de la mission spécifique confié au service : Accueillir / Évaluer / Orienter.

Ce sont, par conséquent, les rapports entre les éducateurs et les adolescents qui occupent la scène de la vie quotidienne à l'internat. L'accompagnement éducatif des situations des jeunes accueillis est traité régulièrement par le biais des réunions d'équipe, lors des supervisions et des temps de synthèse. De plus, pour prendre davantage de recul et questionner les pratiques éducatives, les problématiques des jeunes sont examinées sous leur aspect clinique dans le cadre de la supervision tous les quinze jours à raison de deux heures.

Le travail éducatif en Service d'Accueil d'Urgence se révèle bien différent d'un foyer éducatif. En s'engageant très rapidement dans la relation éducative tout en sachant que la relation ne s'inscrit pas sur le long terme, les professionnels savent que le temps est compté et qu'il est nécessaire de déployer rapidement tous les moyens pour mener à bien la prise en charge. Là se situe le cœur de compétence des éducateurs exerçant au SAU 75 : savoir entrer rapidement en relation, s'investir tout en sachant que sous peu la relation cessera.

## II - PERSPECTIVES 2023

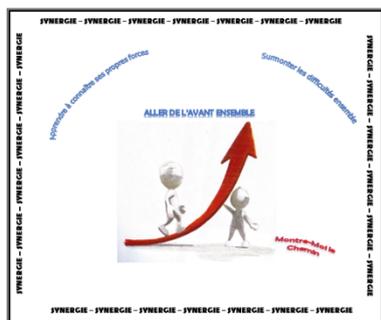
Durant l'année 2023, et dans le cadre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement, l'ensemble du mobilier des chambres du site Henri Regnault sera changé. De même, le site Didot bénéficiera d'importants travaux avec le chantier peinture du rez-de-chaussée intégrant la salle à manger, la salle télé et l'espace « baby-foot ».

Malgré les très importantes difficultés de recrutement, nous tenterons d'intégrer les nouveaux professionnels nécessaires (éducateur, surveillant de nuit) au bon fonctionnement du service et à la prise en charge des adolescents qui sont confiés.

Plus généralement, et après revisité le Projet de l'Établissement 2023-2027 accompagné de son plan d'action, le SAU 75 continuera en 2023 à déployer son projet au bénéfice des trois missions qui lui sont confiées : Accueillir-Protéger / Évaluer / Orienter des mineurs en situation de danger.

# Protection de l'enfance

## SYNERGIE



9, rue Jacques Hillairet  
75012 PARIS

Dirigé par :  
Monsieur Alexandre DIVET

## I - INTRODUCTION

### ➤ *Présentation du service*

SYNERGIE est autorisé à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Majeurs Non Accompagnés. Ils ou elles sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), ou en accueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF).

Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

## II - FAITS MARQUANTS 2022

### A / POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION ET ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

#### 1. L'Accueil

L'accueil a fait l'objet cette année encore d'une attention particulière de la part des différents professionnels qui interviennent dans la prise en charge des jeunes MNA à SYNERGIE. Que ce soit à l'Accueil de jour ou dans les différents lieux de vie, les modalités d'accueil et les conditions d'hébergement sont mises en œuvre pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.

C'est dans un souci d'amélioration des conditions d'hébergement mais également de regroupement des lieux d'accueil dans un périmètre géographique plus restreint que des modifications ont été mises en œuvre durant l'été 2022.

Le logement situé à Créteil a été restitué au profit d'un logement de même superficie situé à Aubervilliers qui offre tout le confort nécessaire à l'Accueil des jeunes. Notons également que le parc immobilier s'est agrandi avec la location d'un huitième logement dans le XIX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ces évolutions ont permis de réorganiser les accueils des jeunes en

réduisant le nombre de jeunes accueillis dans certains logements, mais également en augmentant le nombre de chambres individuelles mises à leur disposition.

Ces déménagements se sont accompagnés de l'achat du mobilier et du matériel hôteliers nécessaires à la vie en semi-autonomie au sein d'un logement.

Notons que tout au long de l'année, de nombreux travaux d'entretien et de réparation ont été effectués dans tous les logements. L'un d'entre eux a par ailleurs fait l'objet d'une réfection plus appuyée qu'il conviendra de poursuivre l'année prochaine (peinture, travaux de ventilation).

## 2 . Recrutement du personnel

Il s'est opéré dans le cadre de la procédure de recrutement mise en œuvre à l'ANRS, avec l'appui technique de différents professionnels du Siège exerçant des fonctions-support.

Nous sommes néanmoins parvenus à finaliser le recrutement de **91,66% du personnel fin 2022**. Nous avons également sollicité l'intervention d'intérimaires tout au long de l'année pour venir palier aux absences et assurer une continuité de prise en charge des jeunes MNA, l'un de ces professionnels est intervenu en continu durant l'année 2022.

## 3 . Partenariats

Le travail en partenariat et en réseau s'est consolidé tout au long de l'année au plus près des besoins identifiés pour les jeunes MNA ainsi que de leur projet individuel.

Ce travail s'est déployé plus spécifiquement autour de 5 axes en particulier :

- **L'accès aux soins ;**
- **L'insertion sociale et professionnelle ;**
- **L'obtention d'un titre de séjour ;**
- **L'ouverture d'un compte bancaire ;**
- **L'orientation des jeunes majeurs.**

## 4 . Déploiement du logiciel NemoWeb

Le nouveau logiciel d'Activité NemoWeb a été déployé au sein des différents établissements et services de l'ANRS dans le courant de l'année 2022. Son déploiement s'est accompagné d'une formation en direction des professionnels de SYNERGIE au même titre que les autres salariés de l'association.

Ce logiciel s'inscrit dans un processus de dématérialisation des écrits. Il donne à l'équipe éducative un accès aux différents informations utiles pour l'accompagnement et le suivi des jeunes, et permet également d'effectuer et de visualiser les transmissions quotidiennes.

## 5 . Actualisation du projet de service ainsi que des documents annexes

SYNERGIE s'est inscrite dans le processus d'actualisation des projets d'établissements mis en œuvre à l'ANRS en 2022 dans le respect des recommandations de l'HAS ainsi que des lois en vigueur dont celle du 2 janvier 2002.2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

Ce travail a été mis en place dans une dynamique participative, avec les différents professionnels de SYNERGIE qui ont souhaité s'y associer. Ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2022.

En parallèle de cette démarche, un second groupe de travail a été constitué et s'est réuni au même rythme que le premier pour procéder à l'actualisation du Livret d'accueil, du Règlement de fonctionnement ainsi que du Document individuel de prise en charge.

Il convient de noter que les représentants des jeunes présents aux réunions du CVS ont été informés de la démarche et consultés pour apporter d'éventuels améliorations, modifications qui leur sembleraient souhaitables au niveau de l'accueil, de l'accompagnement mais également des documents existants qui leur ont été remis.

Ce travail de co-construction a permis d'aboutir à la réalisation d'un projet qui s'appuie à la fois sur l'expérimentation menée depuis l'ouverture du service ainsi que sur l'évolution des politiques publiques mises en œuvre en matière de Protection de l'Enfance et plus particulièrement celle menées au niveau de la Ville de Paris. Les évolutions sociétales en matière de prise en compte de l'écologie, tout comme celles concernant la promotion de la qualité de vie au travail sont aussi des éléments importants relayés dans ce nouveau projet. Notons enfin que la gestion des risques y est particulièrement prise en compte, que ce soit au niveau des jeunes accueillis mais également des professionnels qui les accompagnent.

Le Règlement de fonctionnement, le Livret d'accueil ainsi que le DIPC ont également été actualisés dans cette même dynamique.

## B / L'ACTIVITÉ DU SERVICE

### 1 . Activité réalisée

SYNERGIE a réalisé **14 392 journées** durant l'année 2022, ce qui correspond à un **taux d'occupation** de **98,58%**. **59 jeunes** ont été **suivis** par les professionnels de l'équipe, **22 nouveaux jeunes** ont été **accueillis** et **19 réorientés** dans des structures adaptées à leur évolution.

### 2 . Âge des jeunes accueillis

L'**âge moyen** des jeunes accueillis en 2022 est de **18 ans**, avec une majorité de jeunes MNA **âgés de 18 et 19 ans**. Sur les **59 jeunes accueillis** en 2022, **71,19%** sont majeurs au 31/12/2022 ou à leur départ de SYNERGIE et **23,73%** sont âgés de **17 ans**.

### 3 . Origine et type des mesures

Au moment de leur accueil à SYNERGIE, les mineurs le sont principalement dans le cadre d'une **mesure de placement judiciaire** pérenne (article 375) ce qui était le cas de **89,83%** des **jeunes au moment de leur admission** et de **20,34%** des jeunes **fin 2022** ou à leur départ du service.

**22,03%** des **jeunes admis** dans le service l'ont été dans le cadre d'une mesure judiciaire sous **Ordonnance de Placement Provisoire** ; ils n'étaient plus que **8,47%** dans ce type de **mesure fin 2022**.

**71,19%** des jeunes suivis à SYNERGIE l'ont été au-delà des 17 ans (**18 ans révolus**). Ces jeunes majeurs ont été accompagnés par l'équipe de SYNERGIE dans une demande de Contrat Jeune Majeur en collaboration avec les référents du SEMNA<sup>1</sup> et du SEJM<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Service Éducatif pour Mineurs Non Accompagnés (Paris)

<sup>2</sup> Service Éducatif Jeunes Majeurs (Paris)

**83,3%** des jeunes majeurs pris en charge dans le service ont obtenu un **Contrat Jeune Majeur** et **16,7%** étaient en attente de CJM fin 2022 ou à leur départ de la structure. Aucune de ces demandes n'a abouti à une réponse négative de la part du SEJM durant l'année 2022.

#### 4 . Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation.

L'accès à la formation/scolarisation constitue un élément majeur du projet des jeunes MNA. Un important travail a donc été mis en œuvre par l'équipe de SYNERGIE en collaboration avec les différents acteurs de l'Éducation Nationale et entre autres, les centres de formations mais également avec les référents de l'ASE, pour inscrire chaque mineur dans une formation adaptée à son niveau et son projet. Alors que **33,90% des jeunes** suivis en 2022 ne **bénéficiaient d'aucune scolarité à leur admission** au service, ils étaient **tous inscrits** dans une formation ou scolarisation **au 31/12/2022**.

**6,78%** des jeunes suivis à SYNERGIE étaient inscrits en **UPE2A** au 31/12/2022 ou à leur départ du service ; **79,65%** dans une formation qualifiante délivrant un **CAP** ; **8,47%** dans une formation aboutissant à l'obtention d'un **BAC professionnel** ; **1,7%** dans une formation pour l'obtention **d'un Brevet Professionnel** ; **1,7%** dans une formation de **moniteur éducateur** et **1,7%** avaient fini leurs études et bénéficiant d'un **emploi en CDI**.

Tous les jeunes MNA qui ont passé un **examen** cette année l'ont **obtenu** ce qui correspond à **25,42% des jeunes accueillis**. Ces diplômes sont des CAP en lien avec les formations entreprises.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2022 avec **233** accompagnements réalisés : **38,63%** pour l'**obtention d'un titre de séjour et au préalable de documents d'État civil** ; **14,59%** pour l'**ouverture d'un compte bancaire** ; **3,86%** pour une **audience d'assistance éducative** ; **8,68%** pour une **demande de contrat jeune majeur** ; **1,29%** pour une **demande d'autorisation de travail** ; **3%** pour un accompagnement à la **mission locale** ; **10,30%** pour **des déclarations d'impôts** ; **1,72%** pour un RDV auprès d'un **avocat** ; **9,45%** pour des **demandes de logements sociaux** et **8,58%** pour leur **réorientation**. Les démarches engagées ont abouti à la signature de **19 contrats jeunes majeurs** (les autres demandes étant encore en cours d'instruction fin 2022), à l'**ouverture de comptes bancaires pour 33 jeunes**, la contractualisation de contrats d'apprentissages et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de tous les mineurs qui ont bénéficié d'une audience. Les demandes de Titre de Séjour ont quant à elles abouti à l'**obtention d'un récépissé** de Titre de Séjour pour **35,72% des jeunes majeurs** pris en charge à SYNERGIE en 2022 et d'un **Titre de Séjour pour 54,76% d'entre eux**. Le dossier est en **attente de traitement** au niveau de la **Préfecture** pour **9,52% des jeunes** majeurs accompagnés cette même année.

L'accompagnement vers les soins demeure également un axe important de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. **64,76%** des rendez-vous de santé pris pour les jeunes MNA ont ainsi **fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel** de l'équipe, ce qui a représenté **226 accompagnements**.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de SYNERGIE par le biais d'activités visant à favoriser l'autonomie, la prévention des risques, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

### III - PERSPECTIVES 2023

**Les perspectives pour 2023** s'inscrivent dans une volonté de consolider le service et de faire évoluer l'expérimentation dans une dynamique visant à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Objectifs pour 2023 :

- **Finaliser le recrutement du personnel ;**
- **Renforcer les compétences professionnelles** par le biais de formations collectives ainsi que de la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- **Renforcer la politique écologique d'établissement ;**
- **Renforcer l'accompagnement dans l'accès à l'autonomie ;**
- **Accéder à de nouveaux logements ;**
- **Faire évoluer l'offre de service** au plus près des besoins identifiés.

# Insertion

## PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



**8, rue Victor Puiseux  
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par :  
Madame Céline CHANCEREL

## I - PRÉSENTATION

L'ANRS est gestionnaire du Pôle Hébergement Aerial. Fondée en 1961 pour mener une action de prévention de la prostitution et une action de réadaptation sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, l'Association a accueilli par la suite des jeunes en danger ou en difficultés afin de les accompagner dans leur projet d'insertion dans la société.

L'ANRS gère dix établissements s'inscrivant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 13 à 30 ans.

Deux de ces établissements sont situés à Argenteuil dans le Val d'Oise, dont le Pôle Hébergement Aerial.

La création du CHRS l'Aerial en 1987 (16 places) pour accueillir des jeunes femmes sans enfant de 18 à 25 ans de 16 places, s'inscrit dans une volonté de l'Association de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune. En effet, ce projet d'établissement est né d'une restructuration visant à mieux répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les études réalisées par le SIAO du Val d'Oise, conformément aux besoins du territoire, l'Aerial a obtenu en 2016 un agrément qui permet d'étendre la capacité d'accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l'ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017, l'Aerial a aussi répondu aux appels à projets concernant l'ouverture de places « Alternative à l'Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la DDETS du Val d'Oise pour l'ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

De nouveaux aménagements nous ont, en outre, permis d'ouvrir un dispositif d'hébergement d'urgence (HU) de 20 places en 2019 et de créer le Pôle Hébergement Aerial.

## II - FAITS MARQUANTS 2022

### ➤ [Augmentation des capacités d'accueil du CHRS](#)

Par Arrêté n° DDETS-95-A-2022-026 autorisant l'extension de la capacité du CHRS, la capacité totale du CHRS a ainsi été fixée à 46 places à compter du 1<sup>er</sup>/01/2022 par transformation des 24 places « d'alternative à l'hôtel 115 », tel que cela est prévu par l'article 125 de la Loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), dans le cadre de la contractualisation CPOM et après obtention du procès-verbal de la visite de conformité qui s'est déroulée le 15/06/2022.

### ➤ [Signature du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens](#)

La Loi ELAN du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre les gestionnaires de CHRS et les services de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'a été signé le CPOM pour l'ensemble des 46 places CHRS le 05/07/2022.

### ➤ [Ouverture de 40 places pour la DHRIL de Paris](#)

En 2022, l'établissement s'inscrit dans le cadre de la solidarité territoriale en matière d'hébergement en Ile-de-France et a été retenu par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) de Paris pour l'ouverture de 40 places d'hébergement d'urgence destinées à l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans originaires de Paris. La notification d'ouverture du centre a été reçue le 13/10/2022. Au 31/12/2022, 13 places étaient ouvertes.

### ➤ [Réécriture du Projet d'Établissement](#)

La réécriture du Projet d'Établissement 2023-2027 a été engagée courant 2022. La méthodologie d'élaboration de ce projet s'appuie sur les recommandations des bonnes pratiques de l'HAS et s'inscrit dans une démarche participative avec la mise en œuvre d'une base documentaire, de groupes de travail, d'un échéancier et de temps de consultation des usagers.

### ➤ [Déploiement du Logiciel d'activité NemoWeb](#)

Dans l'optique de se doter d'un Logiciel d'activité commun à tous ses établissements et services, l'ANRS a lancé une prospection et retenu le Logiciel NemoWeb dont le déploiement s'est engagé en 2022. L'instauration de ce Logiciel fullweb a pour visées de faciliter la tenue des dossiers des usagers dans le respect de la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), de valoriser le travail réalisé par une édition statistique régulière et de faciliter le suivi de l'activité.

### ➤ [Dysfonctionnements](#)

#### . [Incendie](#)

Dans la nuit du 17 au 18 mars 2022, un incendie involontaire s'est produit au sein du pavillon central. Si aucun dommage corporel n'est à déplorer grâce à la réactivité, au respect des procédures d'évacuation par les résidents présents et au système de sécurité opérant, le choc a été important pour ces résidents et le fonctionnement de l'établissement a été fortement impacté.

#### . [Problématiques ressources humaines relatives aux difficultés de recrutement](#)

Suite au départ de l'assistance sociale début mai 2022, le poste est resté vacant pendant plus de sept mois en corrélation avec des difficultés majeures de recrutement dans le secteur.

#### . [Gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19](#)

Des aménagements spécifiques relatifs à l'hygiène et la sécurité au sein de l'établissement, et plus particulièrement la mise en œuvre des gestes barrières et du respect de la distanciation sociale, destinés à garantir la sécurité et la protection du personnel et du public, ont cette année encore impacté l'organisation de la structure.

Par ailleurs, 4 arrêts de travail pour cause de Covid-19 ont été recensés.

### III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2022

#### A / L'ÉQUIPE

Tous les membres de l'équipe éducative bénéficient d'un diplôme d'état. La durée de présence de l'ensemble des professionnels de l'Airial varie de 3 à 7 ans avec une moyenne cette année de 4,9 ans en corrélation avec la création progressive des postes jusqu'en 2019. Durant l'année 2022, il y a eu deux départs en retraite, celui de l'ouvrier polyvalent ainsi que le départ de l'assistante sociale.

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j notamment dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, temps d'analyse des pratiques, formations) mis en place au sein de l'Airial pour les professionnels permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Des temps de réflexion spécifiques ont mobilisé l'équipe, cette année, sur les thèmes suivants :

- Définition et la mise en œuvre des indicateurs du CPOM ;
- Réécriture du Projet d'Établissement.

#### B / L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe de l'Airial a accompagné 69 ménages, soit 100 personnes hébergées dans les trois dispositifs du pôle (69 adultes et 31 enfants dont 5 en suroccupation).

Pour le CHRS Famille et l'HU, le taux d'occupation comme les années précédentes est supérieur à 100% compte-tenu de la suroccupation relative aux naissances en cours d'hébergement. On note par contre cette année une baisse du taux d'occupation au CHRS isolé à 98,89% en lien avec un nombre de refus usagers de 7 également élevé cette année.

Sur l'ensemble du pôle, l'accompagnement proposé a permis à 75% des ménages sortis avec une situation administrative complète, d'accéder à un logement de droit commun du parc privé ou social ou un logement adapté de type FJT/RJA, SOLIBAIL ou résidence accueil.

À noter que 10% des ménages sortants ont été réorientés vers une autre structure d'hébergement du dispositif AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) et que 10% ont choisi de retourner vivre en famille.

Le CHRS l'Airial permet depuis cette année l'accueil d'hommes et de femmes isolées ainsi que de mères avec enfants sur ces 46 places d'insertion dédiées au SIAO 95. Néanmoins, les problématiques et besoins du public isolé et familles sont différents et nous distinguons à ce titre le CHRS Isolé et le CHRS Famille dans le cadre de l'analyse de l'activité.

#### 1 . Le CHRS Isolé : 22 places

➔ 36 personnes ont été accompagnées en 2022.

Le nombre de jeunes de moins de 25 ans est encore en augmentation. En 2022, leur nombre représente 75% des personnes accompagnées. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours est en baisse encore cette année et représente 36% des jeunes accompagnés en 2022.

Il en est de même pour les personnes accompagnées à l'Airial qui ont été identifiées comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH ou en cours de reconnaissance. Elles représentent 17% du public accueilli en 2022 soit 5 personnes sur 6 qui sont sorties cette année.

Il a été par ailleurs, repéré des troubles physiques, psychiques, psychiatriques et/ou neurologiques chez 39% du public accueilli sur ces places en 2022 ; 50% d'entre eux concernent des personnes entrées cette année.

- 17% des jeunes accompagnés en 2022 ont été accompagnés dans la mise en place d'une curatelle simple ou renforcée.
- 17% des jeunes accompagnés en 2022 bénéficient d'un statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.
- 36% des personnes accompagnées en 2022 sont arrivées à l'Airial sans aucune qualification.
- 42%, sont sans activité professionnelle.
- 44% sont sans aucune ressource.
- 2 femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse.

En 2022, 36% des jeunes hébergés au CHRS Isolé ont été demandeurs d'un suivi psychologique, ou ont accepté un accompagnement ponctuel de quelques séances à la demande de l'équipe éducative pour parler et réfléchir aux difficultés qui les traversent, ou afin de leur permettre de supporter des phases et/ou des événements anxiogènes (sortie de l'Airial notamment), ou afin de traiter d'expériences difficiles (deuils, séparations...) et/ou des périodes difficiles (perte ou échec dans la recherche d'emploi...).

Bien que la durée moyenne de séjour reste stable sur ces trois dernières années, la durée moyenne de séjour des sortants est fortement impactée par la sortie des deux personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé pour lesquelles la prise en charge a été particulièrement longue de 65 mois.

Malgré la multiplicité des difficultés rencontrées par les hébergés, 72% sont sortis avec un contrat de travail, 85% avec des ressources et 93% des personnes sorties du CHRS le sont vers des solutions connues : 28% vers un logement du parc privé dans le cadre d'un projet couple, 14% en logement social et 28% en logement de transition FJT (Foyers Jeunes Travailleurs) / RJA (Résidences Jeunes Actifs) / résidence-accueil. 14% ont choisi de retourner vivre en famille et 7% ont été réorientées vers une autre structure d'hébergement du AHI.

## 2 . Le CHRS Famille : 24 places

➔ 17 ménages accompagnés en 2022, soit 39 personnes (17 adultes et 22 enfants, dont deux en sur-occupation).

Dans le cadre de ce dispositif, sont accueillies des femmes enceintes et/ou des mères de 18 à 30 ans avec un ou deux enfants sans limite d'âge.

Les mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115. Pour les mères accompagnées en 2022, leur séjour à l'hôtel varie entre 14 jours et 4 ans. Il est en moyenne de 13 mois.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales. 29% sont sortantes de foyer maternel, 6% ont bénéficié d'un accompagnement spécifique (TISF Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, Parentologie), 18% ont fait l'objet d'une mission d'investigation éducative.

- 53% des adultes accueillis ont moins de 25 ans.
- 59% des personnes accompagnées en 2022 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification.
- 53%, sont sans activité professionnelle.
- 24% sont sans aucune ressource.

29% des mères avec enfant accueillis au sein de ce dispositif ont accepté un accompagnement psychologique pour elles seules ou pour leur enfant seul, et pour ce qui se joue entre elle et leur enfant.

L'accompagnement proposé aux mères avec enfant a permis à 6 ménages de sortir vers des conditions adaptées. 67% sont sortis avec un contrat de travail et des ressources issues d'un salaire et un logement du parc social. 17% soit 1 ménage a accédé à un logement SOLIBAIL, 17% soit 1 ménage a été réorienté vers une autre structure d'hébergement de l'AHI.

La durée moyenne de séjour des sortants en 2022 est de 32 mois. Cette durée de séjour est en hausse, impactée cette année par la sortie de 2 ménages dont les problématiques de parentalité, de régularisation et de grossesse en cours d'hébergement ont nécessité une prise en charge de 57 mois et de 58 mois.

### 3 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 95

➔ Accueil réalisé de 16 ménages soit 25 personnes (16 adultes et 9 enfants, dont 3 enfants en suroccupation).

Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS.

Ces 20 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

- 94% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet.
- 69% des adultes accueillis ont plus de 25 ans.
- 56% des personnes accompagnées en 2022 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification.
- 88%, sont sans activité professionnelle.
- 69% sont sans aucune ressource.
- 69% ont effectué le dépôt d'une demande d'asile avant l'arrivée à l'Aïrial.

La majorité de ces personnes arrive suite à un parcours migratoire plus ou moins long, accompagné d'instabilité et de précarité en matière notamment d'hébergement. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie de 1 mois à 4 ans et demi, il est en moyenne de 16 mois pour les personnes hébergées à l'Aïrial en 2022.

- 63% des adultes accueillis au sein de ce dispositif se sont inscrits dans un accompagnement psychologique.

Deux ménages, soit 3 personnes, sont sortis du dispositif en 2022. Une mère avec son enfant est partie vivre chez son nouveau compagnon et une femme seule a intégré une place mère avec un enfant au sein du même dispositif suite à son changement de composition familiale.

La durée moyenne de séjour des ménages est de 27 mois soit 843 jours en 2022, contre 20 mois soit 632 jours en 2021.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis en 2022 est de 33 mois, soit 1023 jours, contre 24 mois soit 753 jours en 2021.

L'augmentation de la durée de séjour est liée à l'ouverture récente du dispositif et la situation administrative des ménages accueillis.

La durée de séjour du seul ménage en situation administrative complète présent au 31/12/2022 est de 13 mois soit 410 jours.

#### 4 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 75

De par son implantation géographique, le Pôle Hébergement Aerial est inclus dans la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et notamment dans la logique de solidarité régionale entre les territoires de par l'ouverture des 40 places d'hébergement d'urgence, en lien avec la DRIHL de Paris et le SIAO 75, pour l'accueil du public parisien.

Ces 40 places d'urgence généralistes impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

La notification d'ouverture du centre a été reçue le 13/10/2022.

Les premières places ont été remises au SIAO 75 le 21/11/2022.

Suite à l'acceptation de l'ouverture de ce dispositif, une prospection de logements dans le parc privé s'est engagée. Malgré l'appui du Groupe Foncier de France et des agences immobilières de proximité avec lesquelles l'ANRS travaille depuis plusieurs années, cette prospection s'est heurtée à des difficultés de captation rapide faute de biens de type T4 disponibles à la location sur les communes spécifiquement définies et autorisées par la DDETS 95 (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

Des difficultés de recrutement sont également à constater en corrélation avec la crise des métiers de l'humain qui impacte particulièrement l'Ile-de-France.

Malgré ces obstacles, au 31 décembre 2022 :

- 14 places pour 11 ménages avaient été remises au SIAO 75.
- 8 ménages ont été admis soit 11 personnes.

### C / L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les professionnels de l'Aerial tentent d'apporter des réponses adaptées individuelles ou collectives aux besoins du public accueilli par la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, en 2022, en fonction des besoins observés, les actions suivantes ont été proposées :

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire adapté.
- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société.
- Favoriser et renforcer l'autonomie dans l'accès aux droits.
- Favoriser l'insertion par l'emploi ou l'activité.
- Favoriser et renforcer l'accès aux soins par l'inscription dans un parcours santé.

Au vu des problématiques du public accueilli et afin de permettre à chaque individu de cheminer progressivement en étant sécurisé, il est proposé un cadre contenant et structurant ainsi que des accompagnements physiques, très fréquents, encore cette année (notamment afin de répondre aux besoins d'un public en situation de handicap et en demande d'accompagnement vers le soin).

L'accompagnement vers le soin représente une part importante des actions menées cette année. Une forte sensibilisation à prendre soin de soi et de sa santé a également été menée auprès de ce public peu informé en matière d'hygiène, d'alimentation, de bien être, etc.

L'accompagnement à la parentalité est resté soutenu pour répondre aux besoins des familles hébergées sur les dispositifs CHRS Famille et HU, en lien avec les partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la protection infantile. En effet, en plus des mères accueillies sur des places dédiées, l'équipe a dû accompagner 5 femmes dans le suivi de leur grossesse jusqu'à l'accouchement, la sortie de maternité et les premiers mois de l'enfant faute d'une réorientation proposée par le SIAO pour ces ménages en suroccupation. Deux autres femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS Isolé.

Les hébergés ont une utilisation active du smartphone, or il a été observé qu'une grande partie reste éloignée de l'outil pour des démarches administratives et n'utilisent pas ou peu d'ordinateur. En 2020, 85% des démarches sont numériques (source : Emmaüs), elles tendront bientôt vers le « Tout numérique » : compte tenu de ces constats, l'objectif des professionnels de l'Airial a été d'axer leur réflexion, ainsi que l'accompagnement des personnes, à la citoyenneté numérique, notamment par la mise en œuvre de deux ateliers destinés à l'appropriation de l'outil et à la prévention des risques, ainsi que par l'élaboration et la diffusion d'une plaquette d'information à destination des hébergés.

## IV - PERSPECTIVES 2023

La participation des hébergés a été un peu mise à mal durant ces dernières années du fait de la pandémie avec les gestes barrières et la distanciation sociale. Néanmoins, bien que ce public reste difficile à mobiliser, les compétences de chacun d'entre eux sont régulièrement sollicitées dans les projets mis en œuvre dans la structure et l'équipe de l'Airial restera particulièrement mobilisée en 2023 pour relancer une dynamique de groupe davantage participative, notamment par la mise en œuvre d'une newsletter avec les hébergés.

L'Airial poursuivra son activité autour de l'ouverture des 40 places d'hébergement d'urgence, ainsi que l'accueil et l'intégration de ces nouveaux publics et professionnels.

Les membres de l'équipe poursuivront leurs investissements dans l'accompagnement à la citoyenneté numérique et l'accès des hébergés aux matériels informatiques, notamment dans le cadre de la convention signée avec EMMAÜS CONNECT fin 2021, la sensibilisation au développement durable et le développement de partenariats en corrélation avec les besoins du public.

Conformément aux fiches-action de l'évaluation interne et du Projet d'Établissement, ces professionnels poursuivront leur investissement dans la traduction en langue anglaise des outils de la Loi 2002.2 et la formalisation de l'accompagnement à la santé.

L'équipe devra également s'inscrire dans de nouvelles pratiques et intégrer progressivement le Logiciel d'activité NemoWeb.

# Insertion

## PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes  
du **PÔLE INSERTION JEUNES**

**24, rue Ramponeau  
75020 PARIS**

Dirigée par :  
Madame Imelda CHANOINE

## I - FAITS MARQUANTS 2022

### A / L'ACTIVITÉ

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

C'est une structure de proximité qui accueille des jeunes de 12 à 25 ans, en errance à Paris, sur la base d'accueil ouvert, anonyme et sans rendez-vous, ainsi qu'un accueil dédié aux entretiens ou aux accompagnements extérieurs.

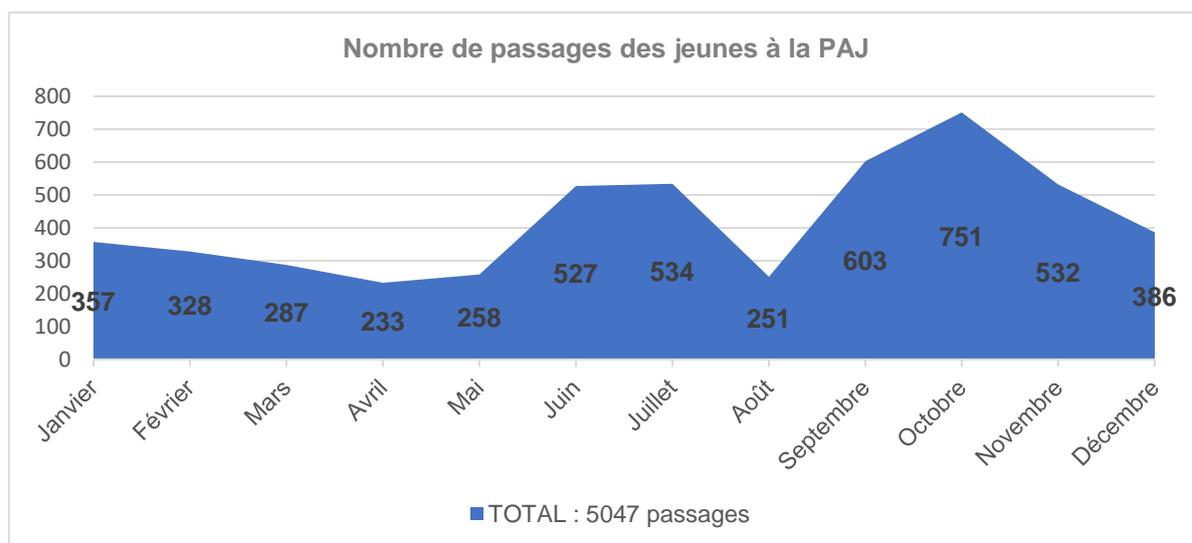
Elle assure l'accueil et l'écoute individuelle des jeunes par un travailleur social ; la mise à disposition gratuite d'un certain nombre de services de première nécessité (douche, laverie, consigne, téléphone, boissons chaudes...) ; l'information et l'orientation vers des dispositifs d'aide aux jeunes ainsi que des partenaires associatifs.

La PAJ contribue à prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ; à rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ; à participer au bien-être des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ; à favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

L'équipe est constituée de trois professionnels sur place : un responsable technique, deux éducateurs. À cela s'ajoutent le secrétariat et l'équipe de direction (directrice et chef de service) qui répartissent leur temps d'intervention sur les quatre autres services du Pôle Insertion de l'ANRS.

Depuis 2020, des permanences d'infirmiers sont mises en place deux jours par semaine en partenariat avec le Pôle Santé des Envierges. En 2022, 338 consultations ont eu lieu. Les motifs principaux restent dermatologiques et dentaires. Des motifs psychologiques viennent ensuite.

De manière générale, nous avons développé les activités de la PAJ en allant « hors les murs » et en continuant le travail autour de la santé. En 2022, 865 jeunes ont fréquenté la PAJ contre 664 en 2021. 459 jeunes par mois en moyenne étaient accueillis.



## B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ

La PAJ accueille essentiellement des jeunes en situation de grande précarité et sans solution d'hébergement. Ainsi, plus de la moitié (62%) des jeunes recensés dort à la rue ou dans des espaces non adaptés (espaces publics, squats...).

13% de ces jeunes sont en situation d'errance résidentielle et 25% dorment dans des centres d'hébergement d'urgence. Il y a une nette augmentation des jeunes venant des hébergements d'urgence (13% en 2021).

## C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ

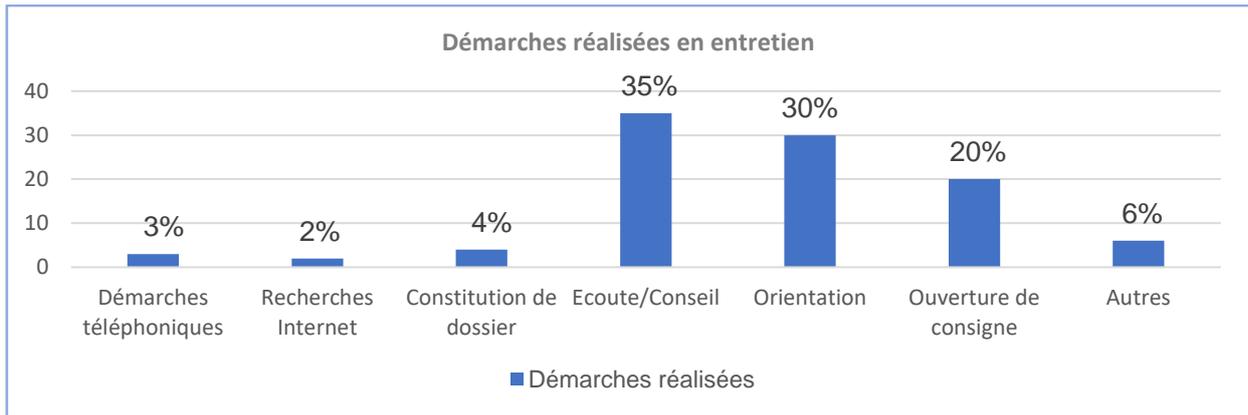
Les demandes des jeunes concernent principalement trois thématiques :

- La réalisation de **démarches administratives**. Elles consistent principalement dans l'ouverture d'une domiciliation administrative, le renouvellement d'une pièce d'identité, ou encore une demande de couverture sociale (CMU-C, AME). Cela concerne 20,10% des jeunes.
- L'aide à la recherche d'un **hébergement** pour se mettre à l'abri. Cela concerne 17,65% des jeunes.
- La recherche **d'un accompagnement social et professionnel**. Cela concerne 15,32% des jeunes.

58% des jeunes viennent à la PAJ durant moins d'un mois. Il s'agit de jeunes pour lesquels :

- Soit une orientation plus adaptée est rapidement proposée ;
- Soit de jeunes en quête d'un autre type d'accompagnement.

23% des jeunes fréquentent la PAJ au-delà de 6 mois. Ce sont principalement des jeunes inscrits dans une errance plus marquée et/ou dans une pathologie psychiatrique. Ce sont des jeunes qui viennent quasi quotidiennement. Ils sont parfois très loin de l'insertion et la PAJ est l'un des seuls lieux d'ancrage qu'ils connaissent. Nous avons développé des partenariats avec les partenaires santé comme Médecin Sans Frontières, le Pôle Santé des Envierges, les Centres Médicaux Psychologiques, le Centre Psychiatrique d'Orient et d'Accueil.



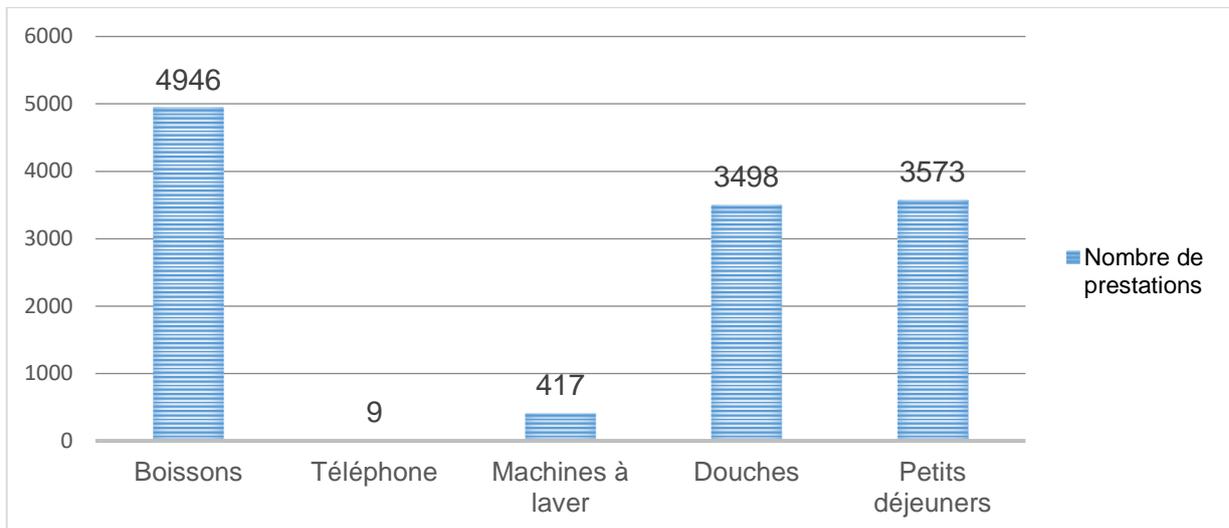
Nous constatons que 35% des jeunes ont besoin de conseils et d'une écoute attentive et que 30% bénéficient d'une orientation.

L'action du PAEJ s'inscrit dans un maillage territorial et son travail s'effectue en lien avec les autres structures de Paris.

Ce travail rend plus aisées l'accessibilité, l'orientation et les réponses proposées aux jeunes.

En effet, de nombreux jeunes reçus sont orientés vers la PSA Belleville, les missions locales, les centres de santé, les domiciliations, les associations à visée humanitaire...

## D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



Les boissons chaudes, douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées.

## E / ALLER « HORS LES MURS »

La PAJ s'inscrit dans le quartier. Les jeunes qui fréquentent la PAJ ne sont pas forcément en lien avec d'autres jeunes. C'est pourquoi nous avons souhaité créer ce lien en proposant des activités dans les murs de la PAJ et hors les murs.

Il s'agit :

- D'activités sportives ;
- D'intervention de l'Assurance Maladie pour sensibiliser les jeunes sur l'accès aux droits ;
- De rencontres extérieures : culture, boxe... ;
- De l'accès au Bus dentaire.

25 jeunes de la PAJ ont participé.

## F / LA VIE INSTITUTIONNELLE

Tous les 15 jours, les éducateurs bénéficient d'une supervision de type analyse des pratiques. Les missions de la PAJ continuent d'évoluer afin de correspondre au mieux au cahier des charges de la Caisse d'Allocation Familiale.

Nous souhaitons continuer à développer des activités « hors les murs » notamment dans le but d'aller à la rencontre de nouveaux jeunes. Enfin, nous maintenons des partenariats avec l'éducation nationale et des associations locales.

## II - PERSPECTIVES 2023

Les perspectives 2023 sont les suivantes :

- Faire évoluer les actions « hors les murs » ;
- Continuer l'action avec le Pôle Santé des Envierges ;
- Réécrire le projet de service ;
- S'approprier le futur cahier des PAEJ qui sera validé par la CNAF ;
- Répondre à des appels à projets afin de consolider le budget de la PAJ.

# Insertion

## SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)

### du PÔLE INSERTION JEUNES



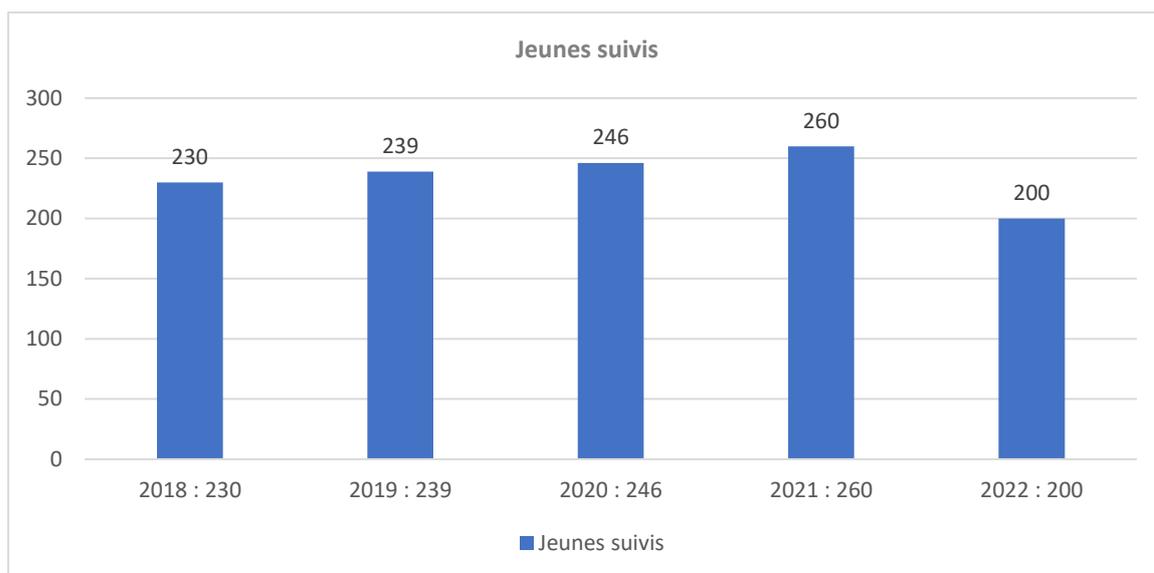
11, cité du Couvent  
75011 PARIS

Dirigé par :  
Madame Imelda CHANOINE

## I - FAITS MARQUANTS 2022

### A / L'ACTIVITÉ

Le Service Insertion Jeunes a accompagné 200 jeunes en 2022.



### B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ

L'âge moyen (21 ans) est stable par rapport à l'année précédente.

Il y a toujours plus d'hommes que de femmes.

43% des jeunes suivis ont la nationalité française. Nous constatons une diminution de jeunes ayant la nationalité française. La majorité des jeunes étrangers proviennent de pays hors de l'Union Européenne. Nous avons accueilli des réfugiés ayant quitté leur pays et leur famille. L'accompagnement socio-éducatif peut d'ailleurs parfois être compliqué car certains jeunes ne maîtrisent pas la langue française.

## C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF

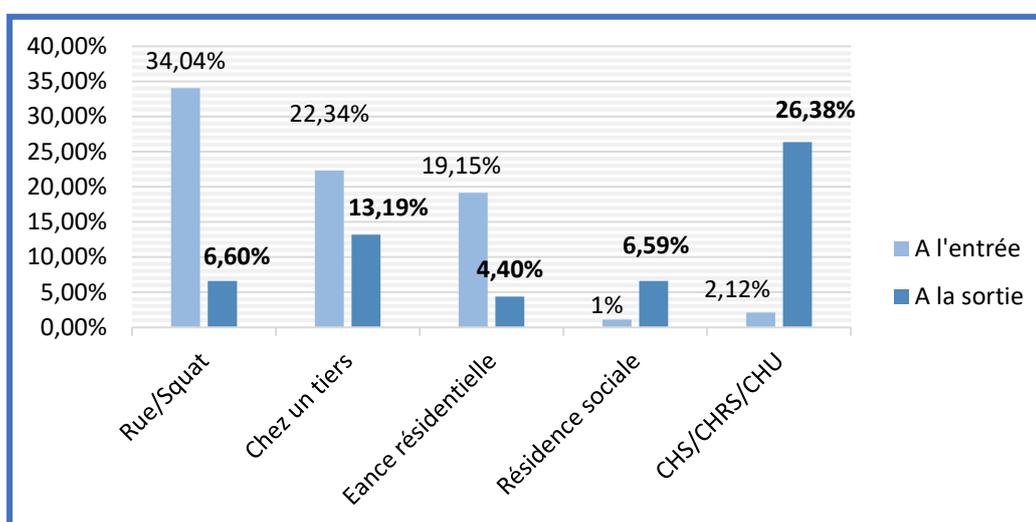
En 2022, 39% des jeunes ont été accompagnés pour une durée comprise entre 3 et 6 mois. 15% l'ont été pendant plus d'un an. Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes accompagnés pendant plus d'un an.

## D / LES PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ

En 2022, environ 44 131€ d'aide alimentaire ont été distribués aux jeunes sans ressource ou ayant des ressources inférieures au RSA. Le montant des aides est similaire à 2021.

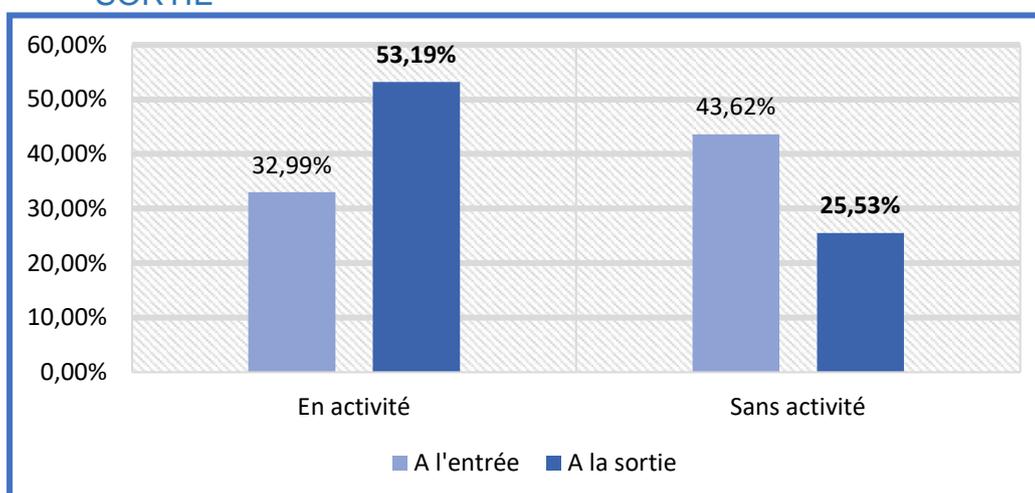
Le SIJ participe également à des aides pour le transport des jeunes à hauteur de 7 222€

## E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE



Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes à la rue ou en squat entre l'entrée et la sortie (de 34,04% à 6,6%). C'est le même phénomène pour l'hébergement chez un tiers (de 22,34% à 13,19%). Les hébergements en institution (26,38% à la sortie) correspondent aux CHU, centres de stabilisation, aux CHRS et aux FJT/Résidences Sociales.

## F / L'INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE



43,62% des jeunes se trouvent sans activité déclarée à leur entrée au SIJ. C'est une baisse de 10% par rapport à 2021. Ils ne sont plus que 25,53% à la sortie. Les autres jeunes ont tous engagé des démarches d'insertion vers l'emploi/l'alternance (44,68%). On peut dire que 45,74% des jeunes suivis sont dans une situation socio-professionnelle constructive à la fin de leur accompagnement. C'est sans compter le nombre de jeunes faisant des activités d'insertion (7,45%) ou étant

## II - PERSPECTIVES 2023

Les perspectives pour 2023 sont les suivantes :

- Continuer à faire évoluer les outils éducatifs dans un souci de qualité ;
- Réécrire le projet de service ;
- Développer de nouveaux partenariats.

Ainsi, nous continuerons à répondre aux missions de service public, nécessaires aux besoins des jeunes en grande précarité, en risque prostitutionnel voire en situation prostitutionnelle et ayant des conduites à risques.

# Insertion

## RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER

### du PÔLE INSERTION JEUNES



Appartements partagés en Intermédiation Locative

Appartements CHEVALERET

Tour Mykérinos

14, square Dunois

75013 PARIS

Appartements MOUCHEZ

66, rue de l'Amiral MOUCHEZ

75014 PARIS

Dirigée par :

Madame Imelda CHANOINE

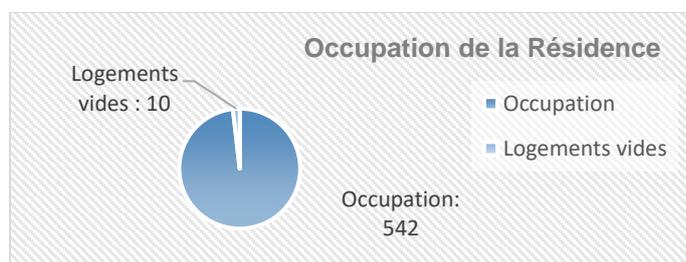
## I - FAITS MARQUANTS 2022

### A / L'ACTIVITÉ

En 2022, la Résidence Tillier a logé et accompagné 55 jeunes actifs : 39 au sein de la Résidence Sociale (contre 48 en 2021) et 16 dans les colocations (contre 15 en 2021). La légère baisse de fréquentation s'explique par le fait que les jeunes restent plus longtemps en résidence ou en appartement.

L'accompagnement social mis en place à la Résidence Sociale Claude Tillier et dans les colocations permet d'avoir un suivi de proximité avec les résidents, la référente ASLL étant sur place, ce qui favorise les échanges avec les résidents sur l'ensemble des difficultés d'insertion qu'ils rencontrent en matière d'emploi, d'insertion et d'appropriation de leur logement.

#### ► Occupation de la résidence et des colocations en 2022 (en mois)



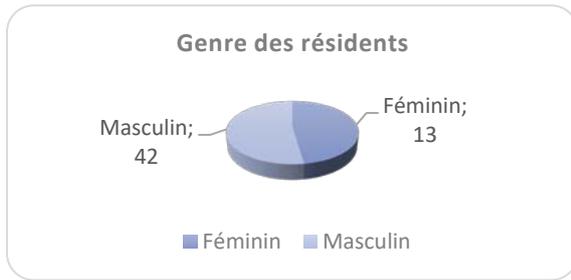
La Résidence a facturé 542 mois sur 552, ce qui représente un taux d'occupation de

### B / LES RÉSIDENTS

#### 1 . Age des résidents et des colocataires

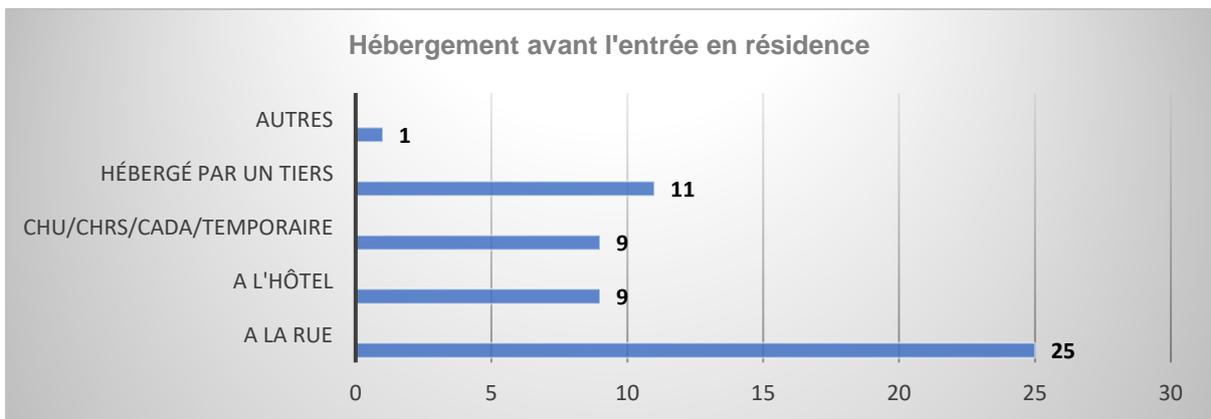
La totalité des jeunes a entre 18 et 35 ans. La moyenne d'âge est de 24 ans.

## 2 . Genre des résidents et des colocataires



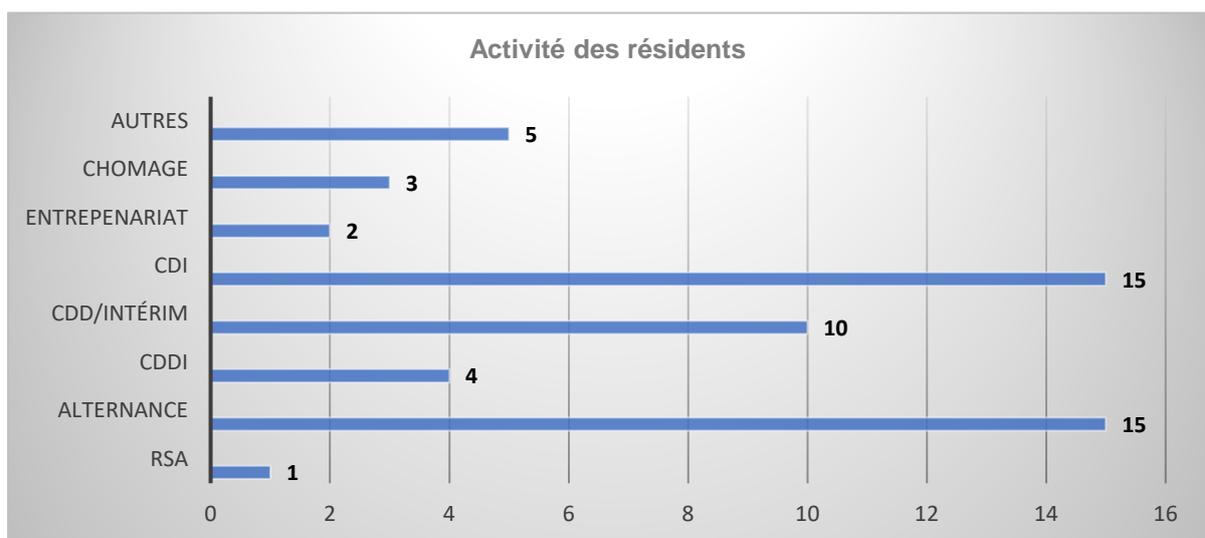
Nous respectons au mieux la parité, même si nous observons une baisse de présence des femmes. En effet, 23,6% des femmes sont représentées en 2022 contre 31,7% en 2021.

## 3 . Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence



20% des résidents étaient hébergés chez un tiers avant leur entrée en résidence. 45,45% des jeunes étaient à la rue avant l'entrée en résidence en 2022. Une nette augmentation de jeunes provenant de la rue est à noter (38% en 2021). Cela s'explique par la précarité qui s'accroît.

## 4 . Activité des résidents



27% des résidents sont employés en CDI. Un tiers est en formation de type alternance.

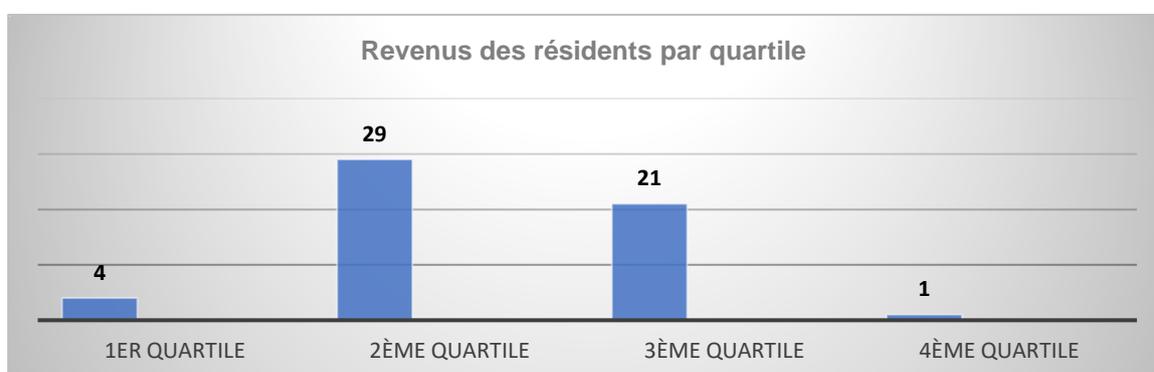
Pour certains jeunes, depuis 2020, nous constatons l'apparition de problèmes psychologiques en lien avec le contexte sanitaire mais aussi avec leur parcours de vie et l'accumulation de difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés.

Les problèmes dans la gestion du budget, des impayés de redevance sont liés pour certains à des dépenses d'achats sur Internet, d'envoi d'argent à la famille au pays et parfois à une perte d'emploi.

Avec les jeunes ayant des difficultés à assumer leur participation à la redevance, il est indispensable de mettre en place de l'accompagnement budgétaire afin de clarifier leur situation financière et de rappeler les priorités.

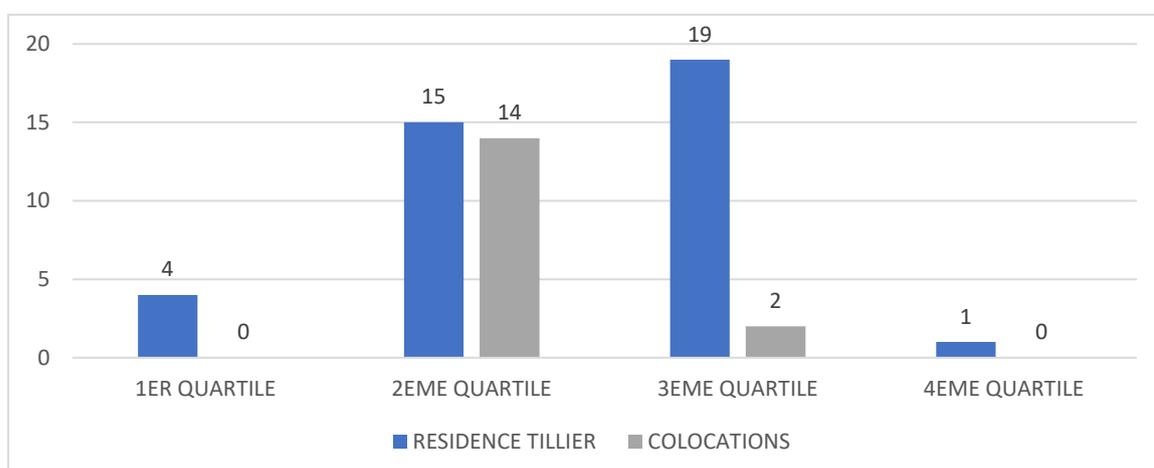
La difficulté dans la compréhension de démarches administratives : lecture de différents courriers de la CAF, Pôle Emploi, Préfecture, Sécurité Sociale est à mettre en lien avec leur niveau de compréhension de la langue française et un faible niveau de scolarité.

### 5 . Revenus des résidents par quartile



52,7% des résidents ont des revenus en dessous du 3<sup>ème</sup> quartile. Nous constatons un niveau de vie moyen chez les jeunes de la Résidence. La majorité travaille. Nous les accompagnons dans leur insertion professionnelle. Pour autant, les revenus inférieurs à 1 000€ restent un frein à l'insertion dans un logement pérenne.

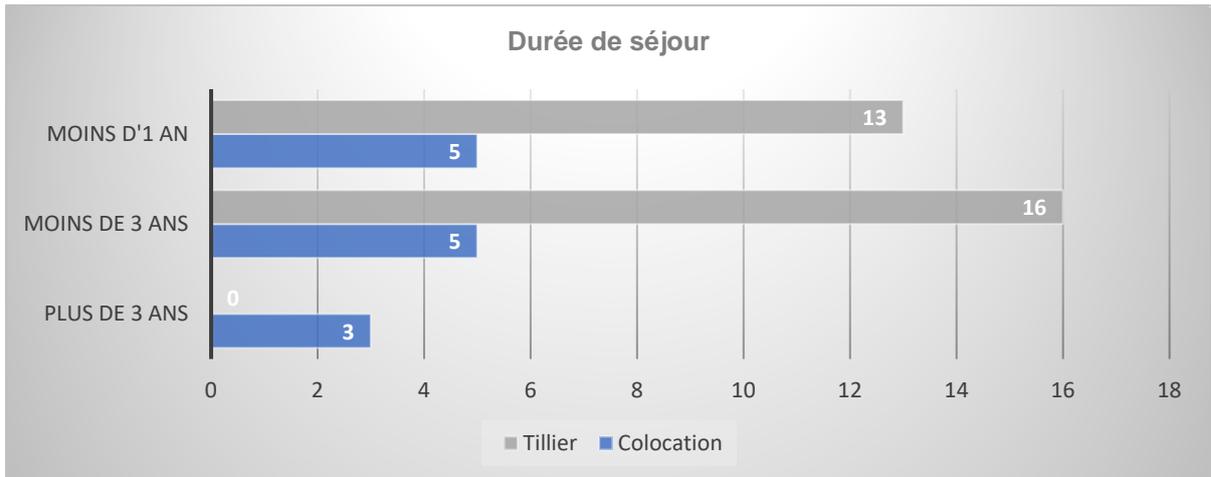
### 6 . Revenus des résidents par lieu d'hébergement (en %)



Si nous comparons les revenus des résidents de Tillier avec ceux des colocataires, nous constatons cette année que les colocataires ont des revenus similaires aux résidents, et que la majorité est dans le 2<sup>ème</sup> quartile. Il y a un appauvrissement des locataires dû à une instabilité professionnelle des jeunes que nous avons accueillis.

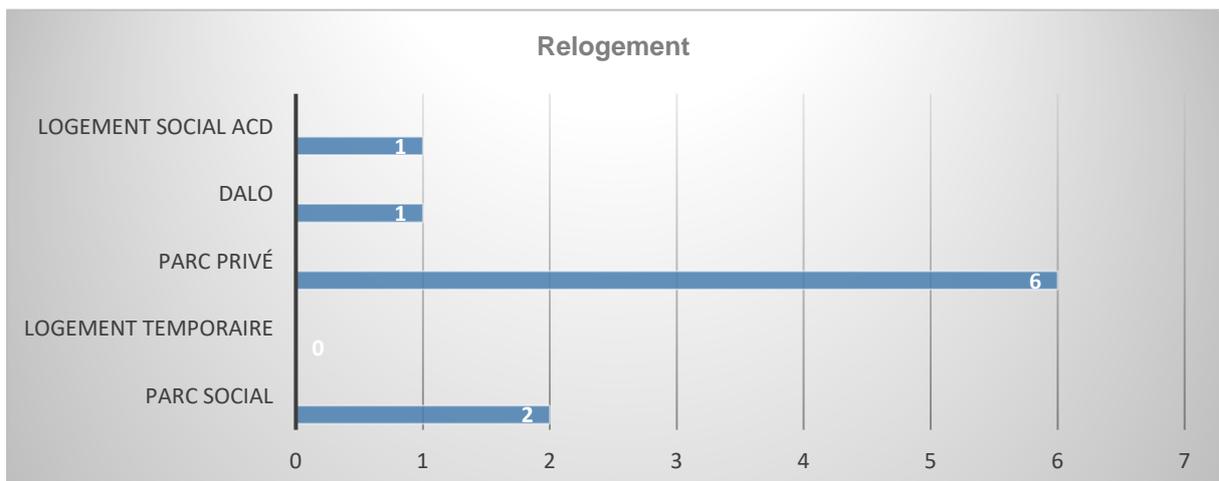
## C / LE TRAVAIL RÉALISÉ

### 1 . Durée de séjour



La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 12 mois à la Résidence Sociale et de 23 mois pour les colocations. Néanmoins, la durée moyenne concernant les colocataires a diminué car nous les avons accompagnés de manière plus soutenue pour du relogement.

### 2 . Relogement



6 personnes ont intégré le parc privé et 2 personnes sont entrées dans le parc social.

100% des jeunes sortis de la colocation ont été logés durablement. 70% des jeunes sortis de la Résidence ont été logés durablement.

## D / LA VIE INSTITUTIONNELLE

Les élections des représentants des résidents ont été organisées (CVS).

## II - PERSPECTIVES 2023

Être à l'écoute des besoins des résidents et leur assurer une continuité de l'accompagnement social est au cœur des actions de la Résidence Sociale Claude Tillier.

Pour l'année 2023, nous privilégierons les axes de travail suivants :

- Continuer le travail de prévention des impayés de redevance ;
- Accompagner les résidents autour de la réalité du logement et de l'acceptation d'une proposition de logement ;
- Continuer à mettre en place des actions collectives à la Résidence Sociale ;
- Réécrire le projet social de la Résidence ;
- Répondre à d'éventuels appels à projet pour consolider le budget de la Résidence.

# Insertion

## SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ) du PÔLE INSERTION JEUNES



11, cité du Couvent  
75011 PARIS

Dirigé par :  
Madame Imelda CHANOINE

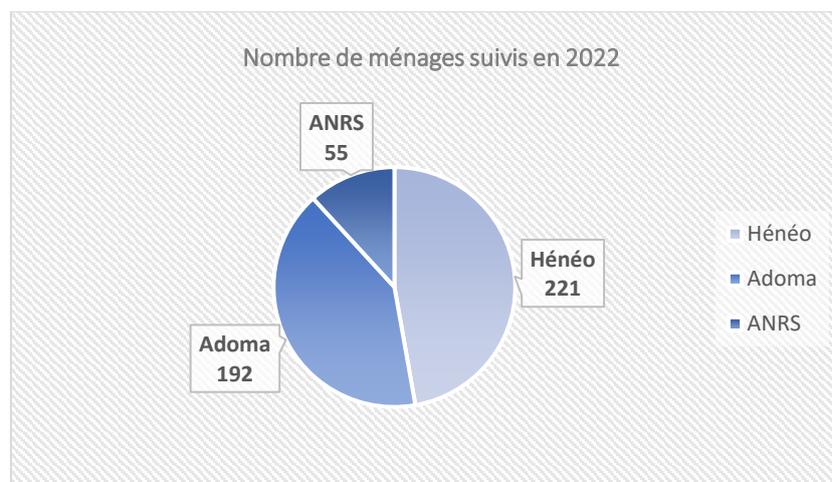
### I - FAITS MARQUANTS 2022

En 2022, l'objectif du SELoJ était un suivi de 388 mesures d'ASLL.

Ces mesures sont réparties comme suit :

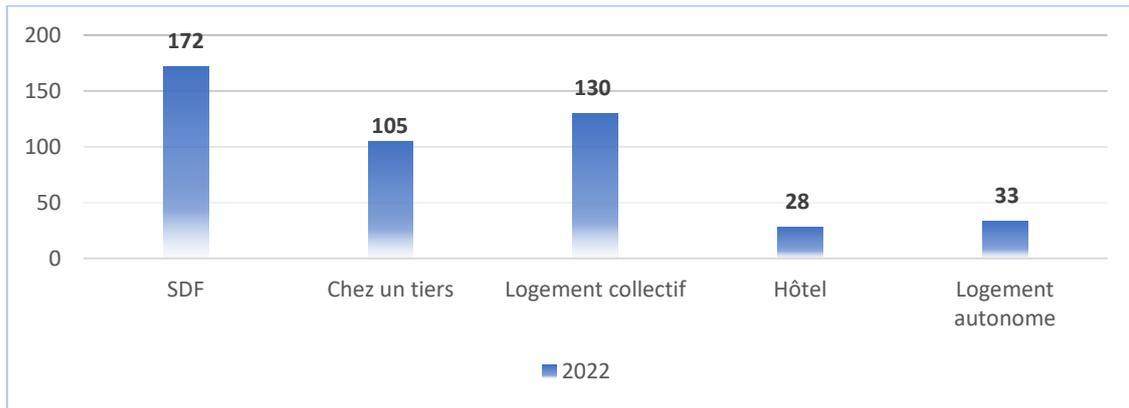
- Ménages logés par le gestionnaire ANRS (Résidence Tillier et colocations Chevaleret et Mouchez) = 40 mesures ;
- Ménages logés par le gestionnaire Adoma (résidences sociales Jaurès, Bizot, Régilia, Charonne et Fort de Vaux 2) = 174 mesures ;
- Ménages logés par le gestionnaire Hénéo (résidences sociales Louise Bourgeois, Montparnasse, Gaston Tessier et la Chapelle Internationale) = 174 mesures.

À noter que, concernant 2022, la Ville de Paris a confié 30 mesures supplémentaires dans une nouvelle résidence gérée par Adoma : Charonne.



En 2022, l'ANRS a accompagné 468 ménages logés dans des résidences sociales jeunes actifs. Par rapport à 2021, nous avons une légère baisse. Cela s'explique par un taux de rotation moins important.

## A / LES MÉNAGES

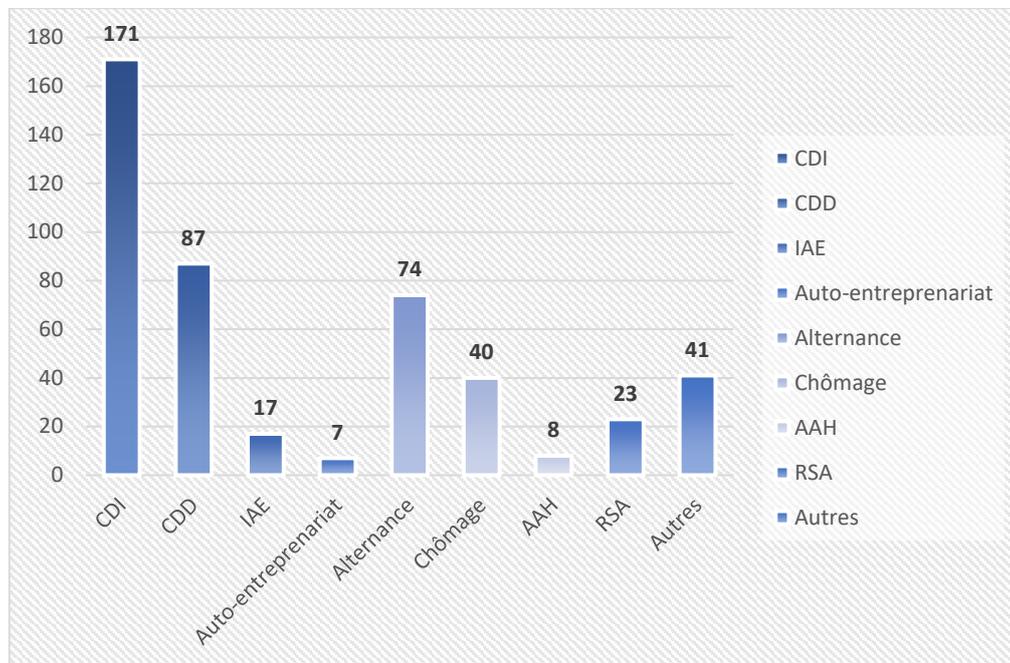


La majorité des ménages étaient à la rue et dans des hébergements collectifs avant d'être pris en charge en ASLL.

Le nombre de ménages venant de la rue représente 36,7%, en 2022 contre 28,83% en 2021.

Le nombre de ménages venant de l'hébergement collectif représente 27,7% en 2022 contre 30,7% en 2021.

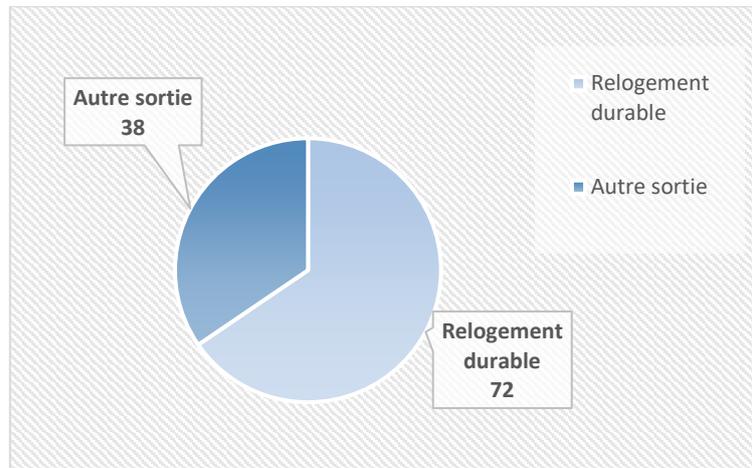
Nous notons un accroissement continu de la précarité et de personnes fragiles psychologiquement.



En 2022, 36,5% des ménages étaient engagés en CDI contre 42,5% en 2021. La baisse s'explique par le fait que certains résidents ont perdu leur emploi en cours d'année. De plus, nous constatons chez certains jeunes une instabilité professionnelle.

Nous remarquons également que le nombre de jeunes en formation professionnelle reste stable.

## B / LE RELOGEMENT



108 ménages sont sortis du dispositif ASLL en 2022. Parmi eux, 72 ont été relogés de manière durable.

## II - PERSPECTIVES 2023

Pour 2023, les perspectives de travail sont les suivantes :

- Développer les visites à domicile. Il nous semble important d'avoir un regard sur la manière dont les ménages investissent leur logement ;
- Continuer les accompagnements collectifs par des ateliers thématiques : sécurité dans le logement, hygiène dans le logement, savoir-être du locataire... ;
- Consolider le travail sur le traitement des impayés et la gestion budgétaire ;
- Continuer le travail autour des suivis de plus de 3 ans ;
- Mettre en place des sorties culturelles.
- Maintenir et développer le partenariat avec les structures d'insertion sociale et professionnelle ;
- Consolider et développer le travail de partenariat avec les différents gestionnaires, notamment dans les entrées et les sorties.

# Formation

## ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence) du PÔLE INSERTION JEUNES



11, cité du Couvent  
75011 PARIS

Dirigé par :  
Madame Imelda CHANOINE

### I - FAITS MARQUANTS 2022

#### A / L'ACTIVITÉ

En 2022, 147 jeunes ont suivi un parcours de formation à l'EDI. Ces stagiaires étaient rattachés à 2 conventions en cours :

- 58 stagiaires entrés en 2020 et sortis en 2021 (sur la convention 2021 qui a pris fin le 30 juin 2022) ;
- 89 stagiaires sur la convention 2022 qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et qui a pris fin le 31 mars 2023.

La nouvelle convention signée avec la Région Ile-de-France donnait une autorisation d'accompagnement de 110 jeunes. Nous avons accueilli 89 jeunes en 2022.

#### B / LE PUBLIC ACCUEILLI EN 2022

En 2022, le profil type des jeunes présents à l'EDI est plutôt un jeune entre 21 et 25 ans (52%) souhaitant travailler son projet professionnel. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement renforcé. Nous constatons également que 30% de ces jeunes ont des fragilités psychologiques.

Nous avons accompagné 52% de jeunes entre 21 et 25 ans. L'accès aux droits reste la priorité pour l'ensemble des stagiaires de l'EDI (63%).

On constate que 70% des stagiaires ont des difficultés linguistiques, ce qui représente une augmentation importante (30%) par rapport à l'année dernière. En effet, un des freins à l'insertion est la maîtrise de la langue.

L'hétérogénéité du public accueilli à l'EDI fait à la fois sa fragilité et sa richesse :

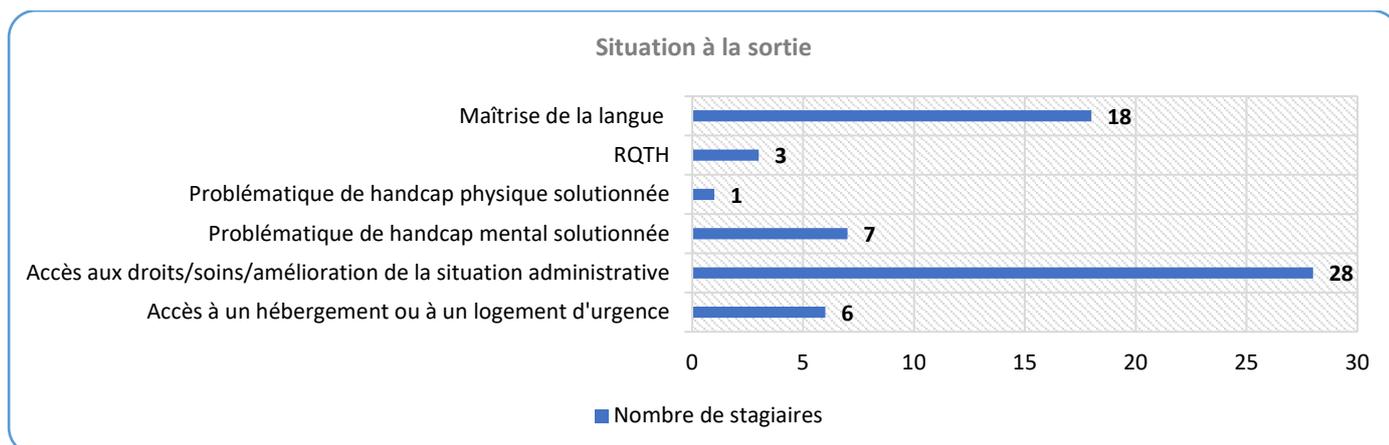
- Fragilité car les difficultés sont multiples et nécessitent une approche globale du jeune et en même temps une individualisation accrue de l'accompagnement de façon à être au plus près des attentes et besoins du jeune, avec des moyens financiers réduits.
- Richesse parce que c'est la diversité des profils de jeunes qui permet de créer un nouvel

espace d'échange et de liens sociaux inédits tout en facilitant l'intégration et l'insertion socioprofessionnelles (retour d'expériences, partage de connaissances, réseautage, etc.).

Ce sont ces deniers points qui reflètent le mieux l'identité des jeunes accueillis à l'EDI.

## C / LE TRAVAIL MENÉ

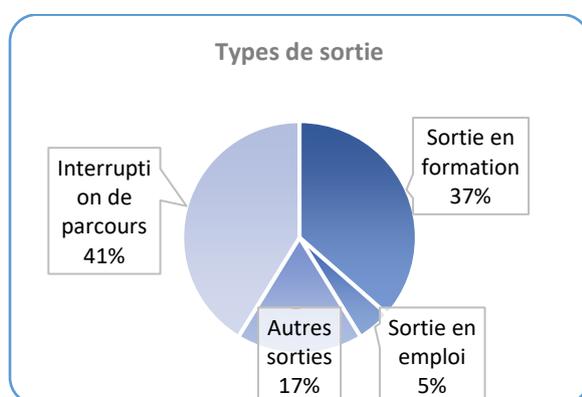
### 1 . Situation à la sortie



En 2022, nous constatons une augmentation de la problématique logement et de la problématique handicap. L'accès aux droits reste l'un des principaux problèmes résolus.

- Amélioration de l'accès aux droits, aux soins et levée des freins administratifs pour une majorité de stagiaires (44%) ;
- Amélioration de la maîtrise de la langue française (28,5% contre 18,5% en 2021) ;
- RQTH acquise ou avec dossier déposé, CDAH (5%) ;
- Accès à un hébergement ou à un logement d'urgence (9,5%).

### 2 . Types de sortie



37% des stagiaires sont sortis de l'EDI en formation et 5% en emploi. Cela s'explique par le fait que les jeunes se sont projetés sur un parcours de formation car ils ont travaillé leur projet professionnel. À l'entrée à l'EDI, ils n'avaient pas de projet.

27% sont sortis vers d'autres types de dispositifs d'insertion : réorientation, retour vers la Mission Locale, retour vers la PJJ.

### 3 . Stages en entreprise

Nous avons développé, en 2022, les stages en entreprise : 53 jeunes ont effectué des stages. L'immersion leur permet la découverte des métiers et d'affiner leur projet professionnel.

## II - PERSPECTIVES 2023

Pour 2023, et bien que des jeunes très éloignés de l'emploi bénéficient de l'EDI, la Région ne financera plus ce type de dispositif et annonce un nouvel appel à projet qu'elle proposera.

De ce fait, l'ensemble des EDI franciliens ne peut continuer ces mesures.

Nous avons préparé les jeunes et assuré le relais afin que ces jeunes puissent continuer à se construire.